

FORUM DE PAIX



RAPPORT D'ANALYSE SUR LES CONTEXTES SOCIOECONOMIQUE SECURITAIRE ET HUMANITAIRE DE BENI

**Etude réalisée
en province
du Nord-Kivu
dans
la Ville
et
le Territoire
de Beni**

Du 1er juillet au 09 novembre 2022

Sommaire

Note de rédaction	3
A propos des auteurs	3
0. Brève présentation du Forum de Paix	3
Avant-propos	4
Objectifs	4
1.1. Méthodologies utilisées	4
1.2. Aperçu global des conflits et violences à Beni	4
Graphiques des tendances	6
1.3 Graphique d'analyse des tendances des incidents notifiés par les CLP entre début juillet et mi-novembre 2022.....	6
1.4.Graphiques sur le nombre de civils tués à Beni, selon leurs genres.....	7
1.5.Graphique sur le nombre d'attaques visant les positions de l'armée congolaise, ainsi que le nombre des civils tués par les forces de la Monusco	7
1.6.Graphique sur la proportion des cas de justice populaire liée aux cas de vols à mains armées dans la région de Beni	7
1.7.Graphique des incidents commis par certains éléments de l'armée congolaise	7
1.8.Graphique sur les lieux d'incidents commis par certains éléments de l'armée congolaise dans la région de Beni	8
1.9.Graphique d'analyse sur l'identité des présumés auteurs des violences à Beni	8
1.10.Graphique sur la localisation des lieux d'incidents notifiés dans la région de Beni	8
1.11.Graphique sur la localisation des lieux d'incidents stratifiés, suite et fin	9
1.12.Graphique des incidents commis par les éléments incontrôlés de la police nationale congolaise	9
1.13.Lieux où certains éléments de la police nationale congolaise ont commis des cas d'incidents dans la région de Beni	9
Carte des massacres des civils dans la région de Beni (2013-2016)	10
1.14. Carte d'illustration de la partition de faite de la RDC. Congo par les groupes armés dans les années 1999-2000	10
1.15. L'accord global et inclusif : Enrésinement de la culture d'accords entre le gouvernement et les groupes armés.....	11
1.16. Accords-cadres d'Addis-Abeba pour la paix en RD Congo	12
1.16.1. Manque de volonté, politisation des FARDC ou incompétence des gouvernements en RD Congo, à l'origine des accords mal négociés	13
1.17. Cahier des charges du groupe armé UPLC au gouvernement de la RD Congo	15
1.17.1. Le gouvernement de la RD Congo pris dans son propre piège par l'UPLC	15
1.17.2. Vouloir une chose et son contraire à la fois	16
1.18. L'accord de Kampala entre la RD Congo et le mouvement rebelle du M23	17
1.19. La décision issue du 3e conclave des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est	19
II. Les grandes menaces à la paix et la sécurité auxquelles la population de la région de Beni fait face	19
2.1. Les types d'incidents récurrents dans la zone de Beni	19
2.2. Les raisons présumées du choix de l'espace Beni par les groupes armés	20
2.3. L'opérationnalisation du programme DDRC-S, peut-être vers la cessation des hostilités par les groupes armés	20
2.4. Tueries en répétition, cause de l'exode rural et des déplacements massifs des populations à Beni.	21
2.5. Les conflits fonciers en ville de Beni	21
2.5.1.Quelques cas présumés des spoliations et tentatives des spoliations des espaces publics en ville de Beni	22
2.5.2.Identification des causes probantes des conflits fonciers à Beni	23
2.5.3.Cartographie actualisée des sites en conflits fonciers en ville de Beni après le dialogue de paix organisée par Forum de paix	23
Consolidation de l'approche collaborative entre acteurs de sécurité, autorité étatique de base et acteurs locaux de paix	24
2.7. Défis des acteurs locaux face aux actions de paix	25
2.8. Dénoncer les antivaleurs, un travail risqué à Beni.	25
Des indices de la précarité de la situation socio-économique, humanitaire et sécuritaire malgré la variété des remèdes	26
2.9. Les droits de l'homme	26
Le social des populations de Beni bafoué par les autorités	26
2.10. L'économie en berne faute de l'insécurité indéterminable à Beni	27
2.11. Envisager les facilités économiques aux commerçants, le gouvernement de la RD Congo favorable à la demande.....	27
7.3.1.Conjoncture économique globale dans le pays	28
7.4. Situation des marchés et flux commerciaux	28
III. Conclusion	29
IV. Recommandations	30

Note de rédaction

Ce présent rapport de recherche a été élaboré dans le cadre du projet ZIVIK dénommé « Citoyens Reporters engagés dans les alertes précoces et réponses rapides », mis en œuvre par le Forum de Paix depuis juillet 2022.

Ces citoyens reporters sont constitués en comités locaux de protection qui sont chargés de la collecte des incidents socioéconomiques, sécuritaires et humanitaires dans différentes agglomérations et les partagent avec les autorités de base pour des solutions locales.

Cette étude qualitative et quantitative dont fait objet ce rapport, a été réalisée par l'équipe de recherche du Forum de Paix dans le but de dégager les causes profondes des violences, prélever les défis auxquels font face les acteurs locaux de paix et de proposer des pistes des solutions sous forme des recommandations.

N.B : Les informations fournies et opinions exprimées dans ce rapport n'engagent pas le bailleur des fonds du projet ZIVIK.

A propos des auteurs

Auteur Principal :

Papy KASEREKA, Assistant de Recherche chez Forum de Paix

Co-auteurs :

Olivier SYASEMBA, Enquêteur Principal chez Forum de Paix ;

Trésor MALU, Responsable des Communications chez Forum de Paix.

Superviseur :

Justin MATETE, Coordonnateur chez Forum de Paix

0. Brève présentation du Forum de Paix

Le **Forum de Paix « FP »** est une plate-forme d'organisations de la société civile œuvrant dans le domaine de Paix et du développement. Elles sont au nombre de 16 parmi lesquelles les organisations féminines et des jeunes, réparties en quatre thématiques spécifiques, à savoir :

1. Les alertes précoces ;
2. Le peace building ;
3. Le psychosocial et
4. Le genre.

Si l'objectif global poursuivi par le Forum de Paix est de contribuer aux actions de consolidation de la paix et du développement durable à l'Est de la RD Congo, la vision commune est la cohabitation pacifique entre les individus et les groupes communautaires pour le développement durable dans des zones en conflits.

Pour plus d'informations, merci de visiter notre site : <https://www.forumdepaix.org>

I. Avant-propos

Ce rapport est le résultat des enquêtes relatives aux incidents sécuritaires commis dans la région de Beni entre le début du mois de juillet et la fin de celui d'octobre 2022 par les hors la loi parmi lesquels les groupes armés et certains tenants du pouvoir. Il intègre aussi les aspects liés à l'analyse socio-économique et humanitaire de la zone.

1.1. Objectifs

Partager avec les acteurs de sécurité, acteurs de la société civile et autorités étatiques locales, provinciales, nationales, ainsi que diplomatiques les résultats d'analyse des tendances sur les incidents sécuritaires, dégager les causes profondes des violences, prélever les défis auxquels font face les acteurs locaux de paix et de proposer des pistes des solutions sous forme des recommandations et actions efficaces pouvant être mises en œuvre de manière concertée, coordonnée et réfléchie, pour prévenir et empêcher les atrocités dans la région de Beni.

1.2. Méthodologies utilisées

Des informations et données contenues dans ce rapport ont été obtenues grâce à la participation et la contribution des membres des comités locaux de paix (CLP), un réseau des citoyens reporters mis en place depuis 2018 par Forum de paix, avec l'appui technique de Peace Direct. Ce rapport est basé sur l'analyse quantitative et qualitative, deux méthodes complémentaires pour mener à bien la recherche afin d'obtenir des résultats à la fois détaillés et à large portée.

1.3. Aperçu global des conflits et violences à Beni

La région de Beni est marquée depuis 2010 par les violences accrues caractérisées par les carnages, enlèvements et kidnappings des civils, les conflits fonciers, les cambriolages nocturnes, les pillages dans des maisons d'habitation et de commerce, les embuscades contre les véhicules des commerçants sur les routes principales et des dessertes agricoles, les assassinats ciblés, les attaques des groupes armés contre les villages, positions militaires, hôpitaux, écoles, églises, etc.

Face à l'ampleur de ces agressions des groupes armés, les efforts de la communauté internationale et ceux du gouvernement congolais restent à peu près disproportionnels. C'est le cas de l'état de siège en cours depuis le 6 mai 2021 dans la région, une année et cinq mois, jour pour jour après son instauration, il a été prorogé plus de 25¹ fois consécutives dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu ; la mutualisation des forces congolaises et ougandaises depuis novembre 2021 dont les résultats ne sont que dans l'imagination de ceux qu'y sont impliqués. Bref, la situation sécuritaire sur le terrain s'est empirée davantage ; chose qui exaspère les populations de deux provinces sous état de siège.

La zone est envahie par une vingtaine de groupes armés violents et subit un trafic illégal de ses richesses par ces assaillants. Les populations civiles continuent à être victimes principales de cette violence généralisée et systématique, avec des répercussions considérables sur leurs quotidiens. À cela s'ajoutent les manifestations anti-Monusco², journées villes mortes, marches pacifiques et violentes, qui malheureusement entraînent entre autres conséquences : « la rupture de confiance entre les populations et la Monusco ».

1 <https://www.dw.com/fr/arbre-%C3%A0-plabres-rdc-%C3%A9tat-de-si%C3%A8ge/av-61555958>

2 <https://www.dw.com/fr/les-congolais-demandent-le-retrait-immediat-de-la-monusco-club-podcast/av-62913747>

En septembre 2022, les conflits armés et l'insécurité ont continué de sévir dans la région de Beni à l'est de la RD Congo. La guerre s'est poursuivie et a entraîné un chaos humanitaire, obligeant des centaines de familles à fuir leurs villages d'origine, à cause des violences qui prévalent dans cette partie du territoire national³. Les informations qui sont renseignées dans la base des données du Forum de paix entre le mois de juillet et mi-novembre 2022 font état d'un cumul de 555 (cinq cent cinquante-cinq) cas d'incidents sécuritaires, parmi lesquels les massacres de 160 civils.

Entretiens, l'ingérence de certaines puissances régionales dans l'Est de la RD Congo s'est de nouveau accrue ces dernières années, en particulier dans des zones sensibles telles que Bunagana, Rushuru où le Rwanda continue de mener par procuration sa lutte géopolitique par l'entremise notamment du M23, un groupe armé coupable d'exactions horribles⁴. Ces immixtions régionales aggravent les conflits fonciers et les conflits liés aux ressources locales (café, cacao, bois, pétrole...), ainsi que les luttes pour le pouvoir politique et coutumier par les acteurs locaux, notamment dans la chefferie des Bashu⁵.

Si l'ingérence régionale y est moins prononcée à Beni, d'autres facteurs ont renforcé l'insécurité dans cette région où les activités d'une vingtaine de groupes armés, particulièrement par la présence du groupe terroriste ADF, allié à l'Etat islamique dans la zone⁶, l'inaction⁷ et l'immobilisme des forces de la Monusco, les faibles résultats tangibles des opérations militaires conjointes des armées congolaise et ougandaise⁸, le retard du lancement et de l'opérationnalisation rapide du programme désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation en sigle DDRC-S⁹, les effectifs insuffisants¹⁰ au sein de l'armée et de la police et le manque de la logistique adéquate, de l'info et la désinformation sur les réseaux sociaux¹¹, l'affairisme de certains officiers au sein de l'armée congolaise¹². Ces facteurs combinés ont volontairement, voire alimenté les violences dans la région de Beni.

Mais au-delà des nouvelles causes ou des nouveaux déclencheurs, il est peut-être plus pertinent de souligner les caractéristiques persistantes du conflit dans cette zone.

Comme dans d'autres territoires du Nord-Kivu, une grande partie de la violence de Beni est motivée par le besoin des groupes armés de survivre, en extrayant des ressources et de se battre pour conserver le territoire sous leur contrôle. Les interventions extérieures visant à rompre cette inertie ont largement échouées. Dans l'ensemble, le conflit reste caractérisé par sa fragmentation et son inertie.

Bon nombre de groupes armés répertoriés dans cette région existent depuis plusieurs années, et certains sont des fractions dissidentes d'autres groupes anciens. Cette longévité concerne en particulier l'ADF dont ses membres sont impliqués dans des violations des droits humains, des massacres et kidnappings des civils depuis environ deux décennies.

Malgré la fragmentation, certains groupes armés dominent les conflits dans la région de Beni. C'est le cas notamment des Forces démocratiques alliées (ADF), de Mai-Mai Baraka basé à Kisalala et l'UPCL basé à Kalunguta, etc. Le leader de ce groupe, monsieur Youston Kambale, est l'un des lieutenants de l'Union des patriotes pour la libération du Congo (UPLC, également connue sous le nom de « Mai-Mai Kilalo »¹³).

3 <https://www.unhcr.org/fr/news/stories/2021/7/60f6b73da/forces-quitter-foyers-deplaces-interne-rdc-besoin-dabris-durgence.html>

4 https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/politique-africaine/rdc-l-onu-confirme-le-soutien-de-kigali-a-la-rebellion-du-m23_5294578.html

5 <http://rtr-beni.net/beni-un-conflit-coutumier-entre-deux-familles-fait-des-morts-a-bashu>.

6 <https://extremism.gwu.edu/sites/g/files/zaxdzs2191/f/The%20Islamic%20State%20in%20Congo%20French.pf>

7 <https://www.france24.com/fr/20191125-rd-congo-onu-beni-massacre-adf-monusco> pris pour cible

8 <https://www.dw.com/fr/rebelles-adf-arm%C3%A9es-ougandaise-et-rwandaise-nord-kivu-et-ituri-sous-%C3%A9tat-de-si%C3%A8ge-est-de-la-rdc/a-61987889>

9 <https://www.radiookapi.net/2022/02/16/actualite/securite/nord-kivu-le-retard-du-lancement-du-programme-ddrc-s-occasionne>

10 <https://www.dw.com/fr/rebelles-adf-arm%C3%A9es-ougandaise-et-rwandaise-nord-kivu-et-ituri-sous-%C3%A9tat-de-si%C3%A8ge-est-de-la-rdc/a-61987889>

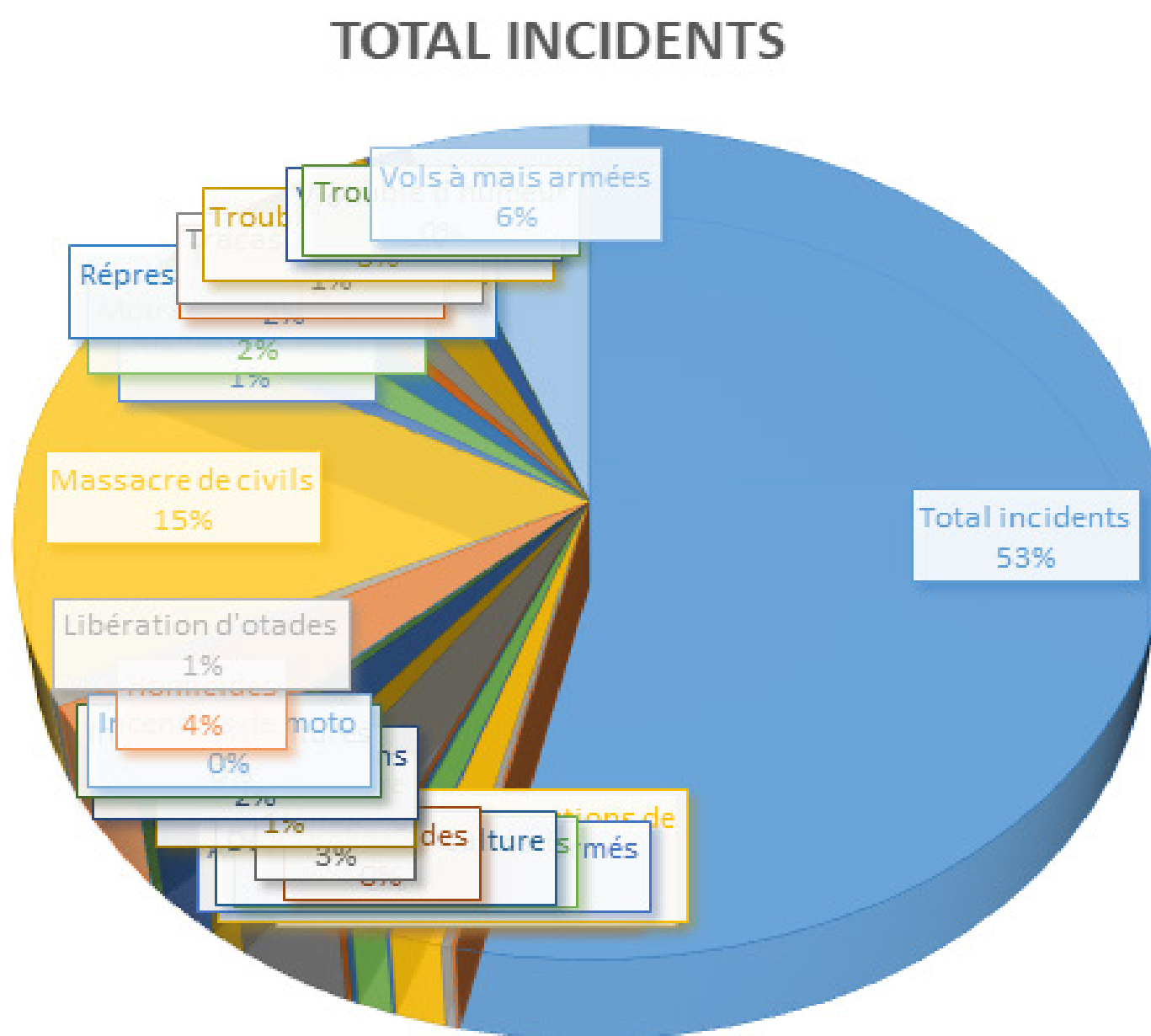
11 <https://www.radiookapi.net/2022/05/20/actualite/securite/beni-les-autorites-et-la-societe-civile-sengagent-barrer>

12 <https://www.bbc.com/afrique/region-58107300>: « Il y a un problème d'effectifs dans notre armée, on s'en rend compte », Félix Tshisekedi à Bunia

13 <https://lesjours.fr/obsessions/ebola/ep6-mai-mai-riposte/>

II. Graphiques des tendances

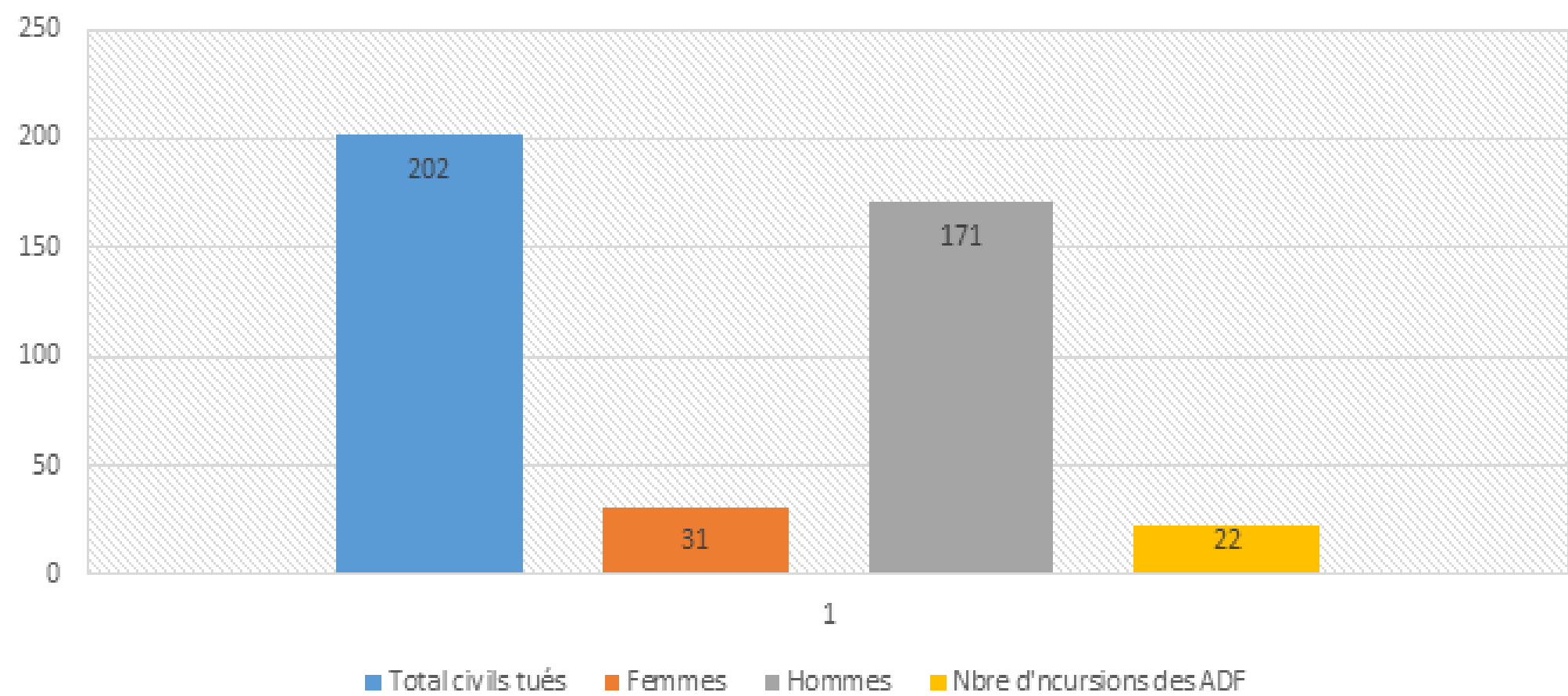
2.1. Graphique d'analyse des tendances des incidents notifiés par les CLP entre début juillet et mi-novembre 2022



Il résulte de cette analyse qu'au cours de la période allant du 1er juillet à mi-novembre 2022, 555 (cinq cent cinquante-cinq) cas d'incidents sécuritaires au total, parmi lesquels 71 cas d'arrestations arbitraires, une (1) attaque visant une infrastructure scolaire, 3 (trois) attaques contre des structures sanitaires, 14 (quatorze) attaques contre les positions des forces armées congolaises, 10 (dix) explosifs ont été découverts, 2 (deux) champs ont été détruit, 2 (deux) embuscades tendues contre des véhicules sur la route Mbau-Kamango, 33 (trente-trois) personnes kidnappées par les ADF parmi lesquelles 7 (sept) libérées, 42 (quarante-deux) cas des meurtres et assassinats, 20 (vingts) maisons incendiées par les ADF, 5 (cinq) voitures incendiées et une moto par les ADF, 11 (onze) cas de justice populaire, 160 (cent soixante) personnes massacrées par les ADF parmi lesquelles 23 (vingt-trois) femmes et 137 (cent trente-sept) hommes, 11 (onze) personnes ont été menacées de mort, 22 (vingt-deux) mouvements suspects des groupes armés signalés, 21 (vingt et une) personnes interpellées lors de la repression des manifestations pacifiques par les forces de l'ordre, 9 (neuf) personnes ont été torturées physiquement, 15 (quinze) personnes ont été tracassées par des militaires, 27 (vingt-sept) cas de troubles de l'ordre public notifiés, 14 (quatorze) cas de violences sexuelles contre les femmes, un (1) cas de trouble d'humeur, une (1) attaque entre deux factions de miliciens et 59 (cinquante-neuf) cas de vols à mains armées.

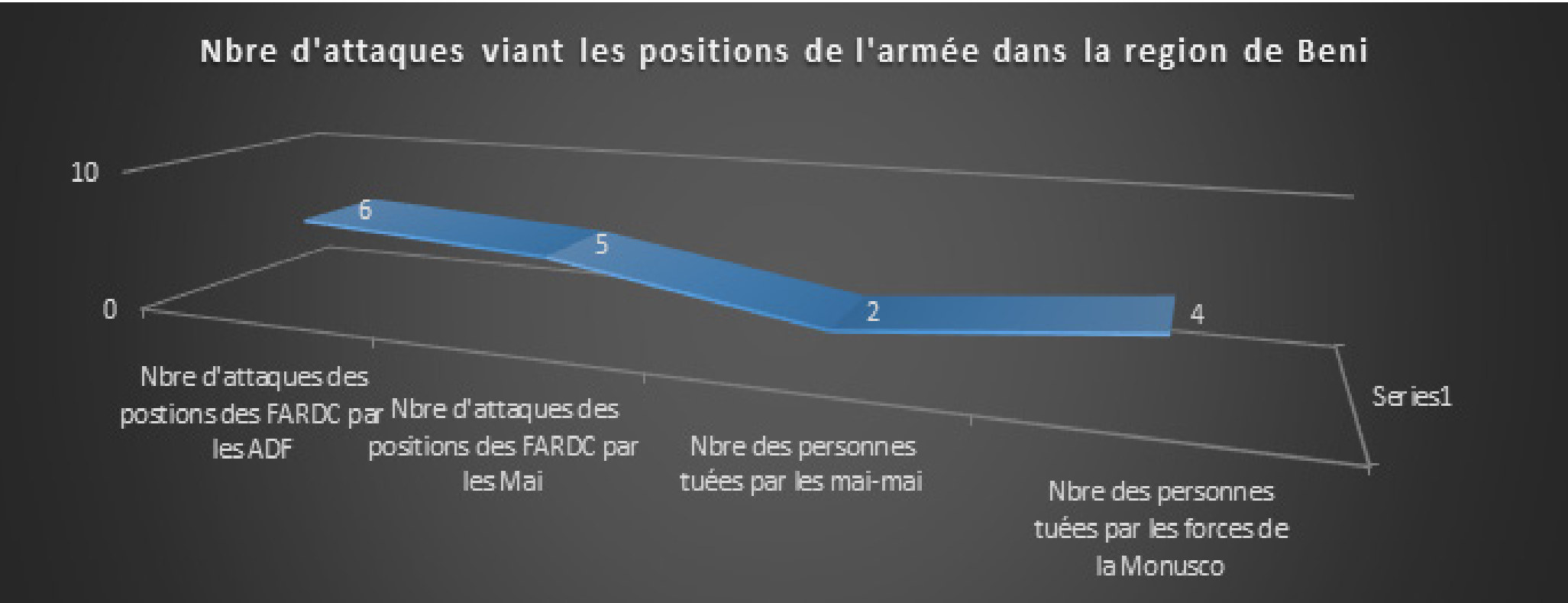
2.2. Graphiques sur le nombre de civils tués à Beni, selon leurs genres

Le nombre des civils tués dans la region de Beni selon les genres



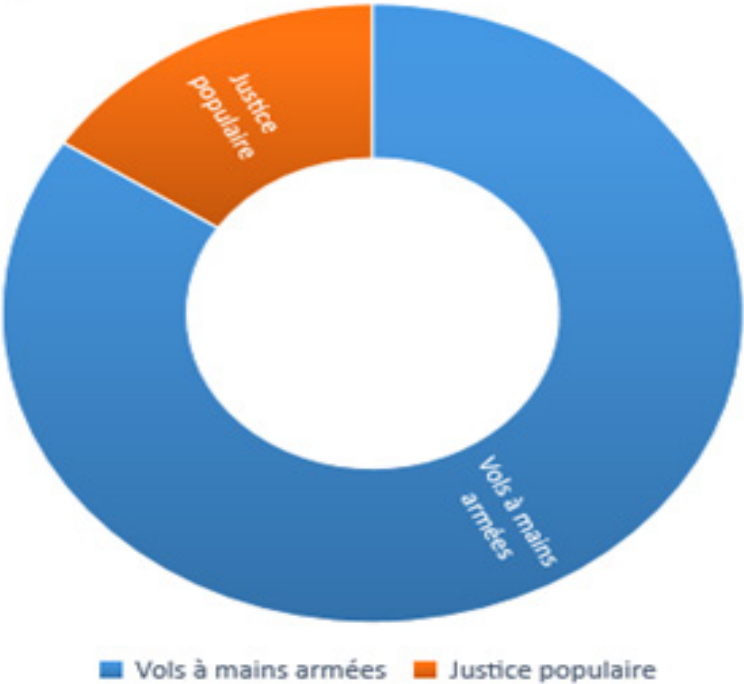
Commentaire : près d'un tiers d'incidents des massacres notifiés entre début juillet et mi-novembre 2022 sont liés à l'activisme du groupe terroriste de l'ADF, notamment dans les secteurs de Ruwenzori et de Beni-Mbau et dans la chefferie des Bashu. En dépit de plusieurs opérations militaires en cours, les ADF ont plutôt étendu leur zone d'action, en agissant par petits groupes .

2.3. Graphique sur le nombre d'attaques visant les positions de l'armée congolaise, ainsi que le nombre des civils tués par les forces de la Monusco



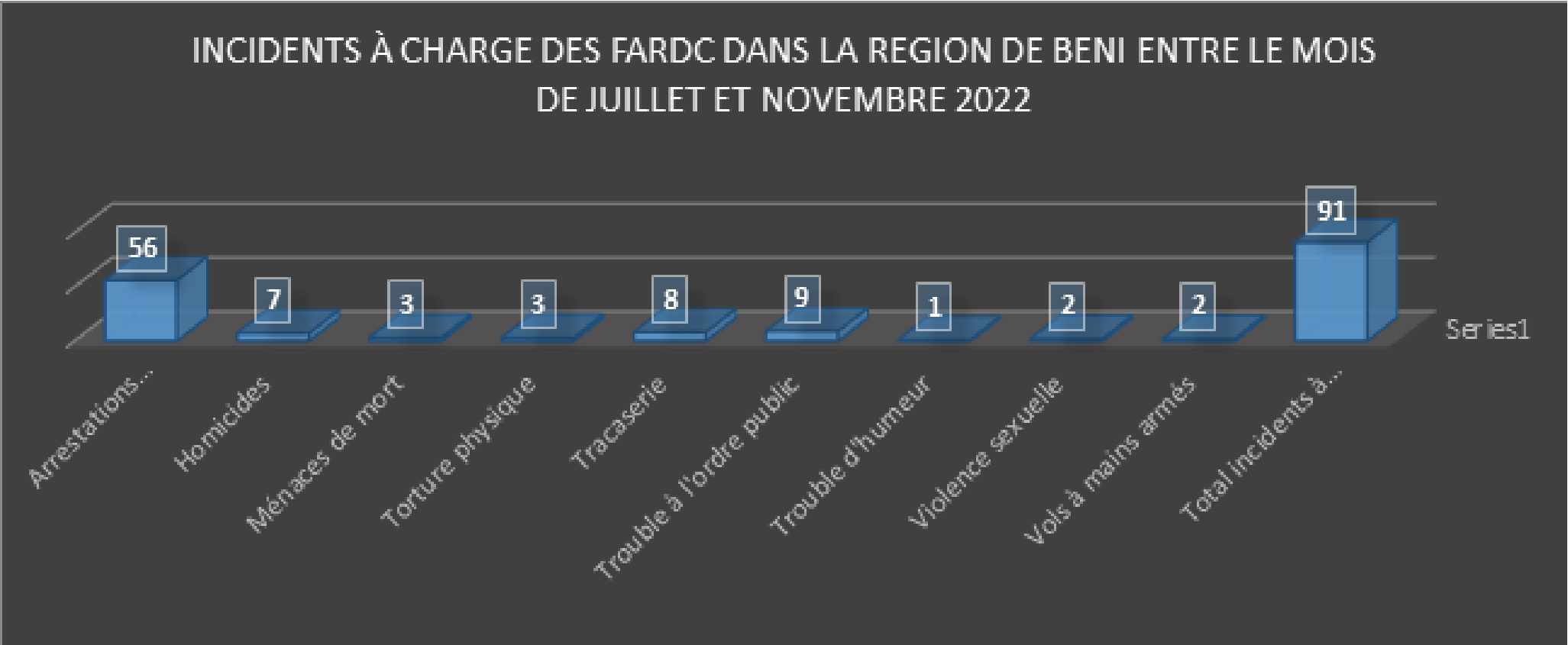
2.4. Graphique sur la proportion des cas de justice populaire liée aux cas de vols à mains armées dans la région de Beni

Justice populaire liée aux cas de vols à mains armés

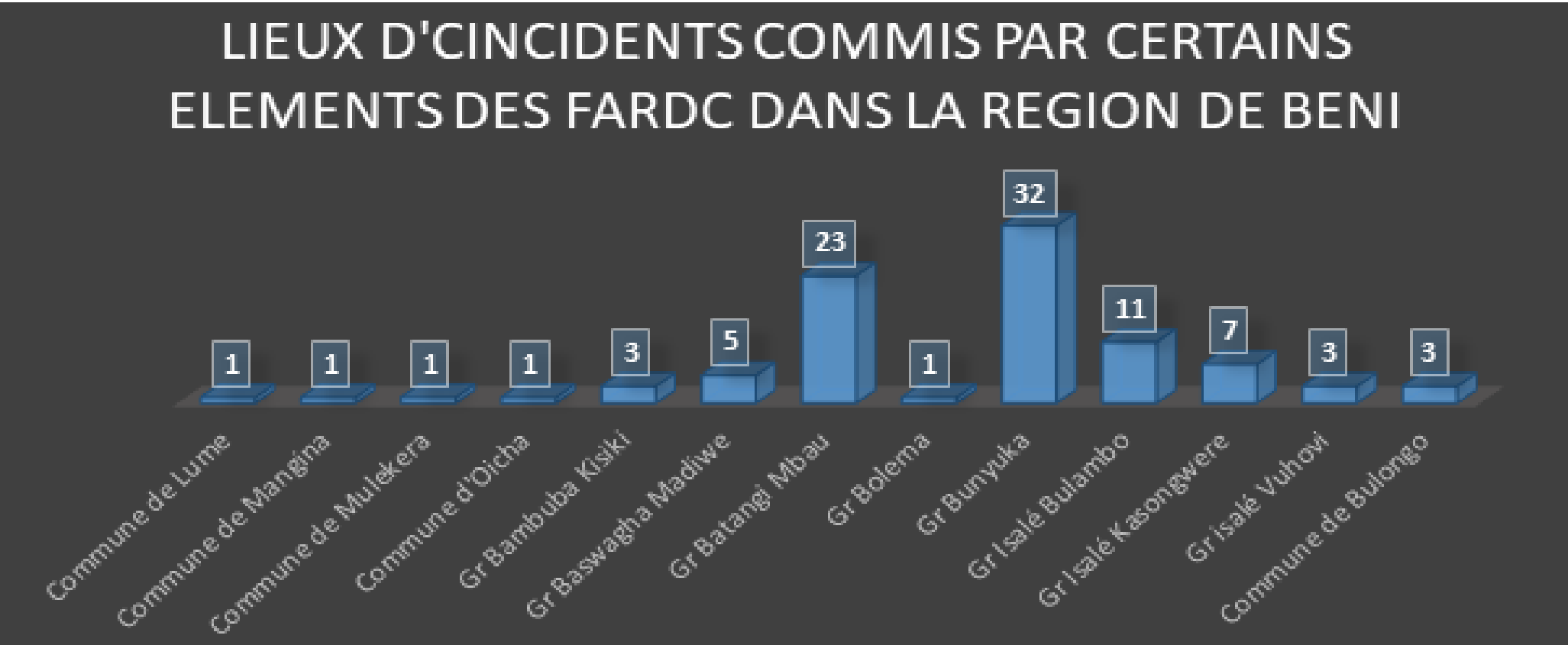


Commentaire : Le recours à la justice populaire traduit en réalité une certaine méfiance au système judiciaire

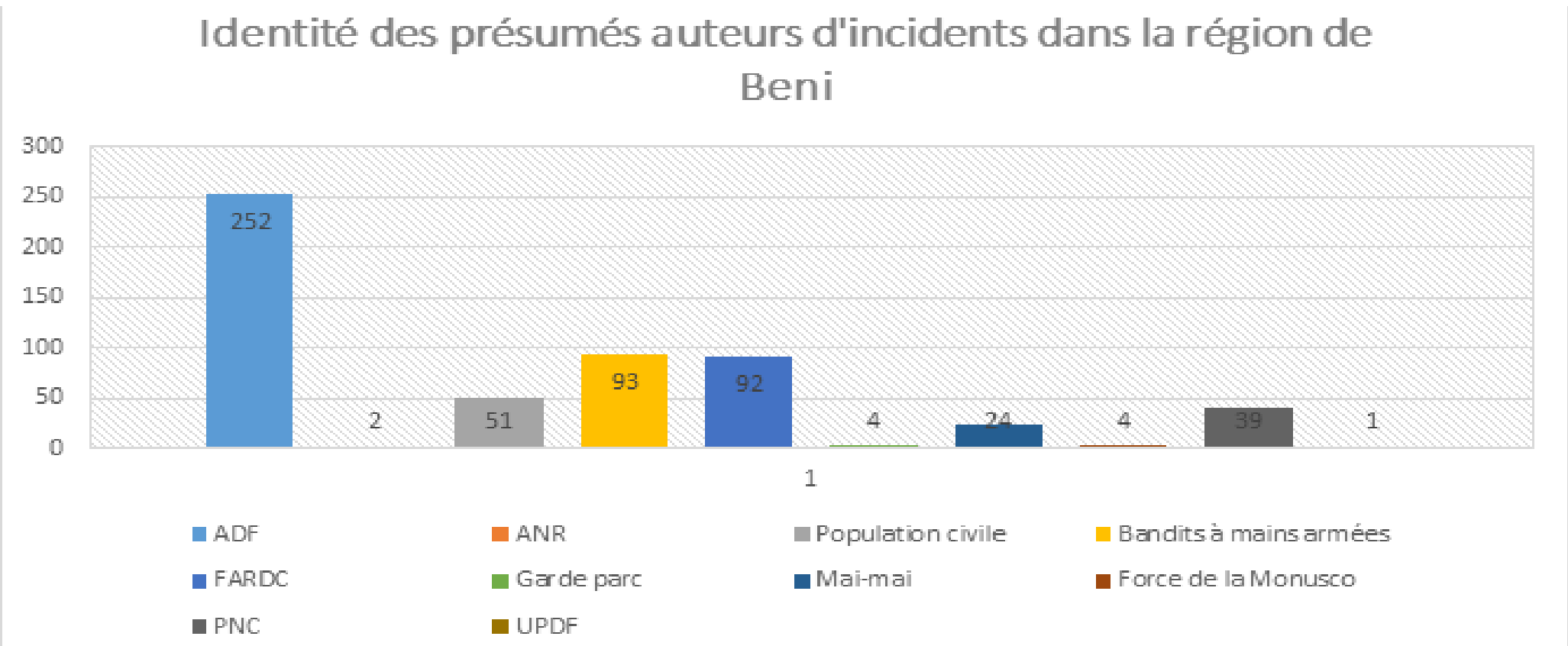
2.5. Graphique des incidents commis par certains éléments de l’armée congolaise



2.6. Graphique sur les lieux d’incidents commis par certains éléments de l’armée congolaise dans la région de Beni



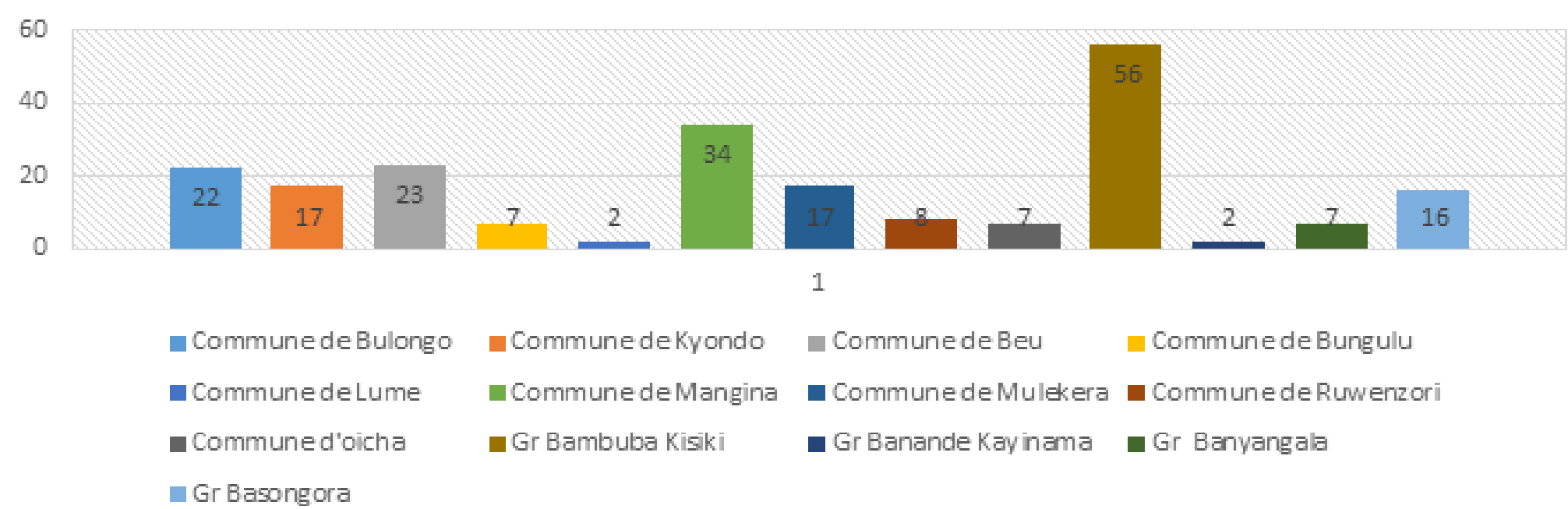
2.7. Graphique d’analyse sur l’identité des présumés auteurs des violences à Beni



Comentaire : À la lumière de cette graphique, les premiers auteurs sont les ADF, suivi des bandits à mains armées, des FARDC, de la population civile, de la PNC, des mai-mai, des forces de la Monusco et des garde parc.

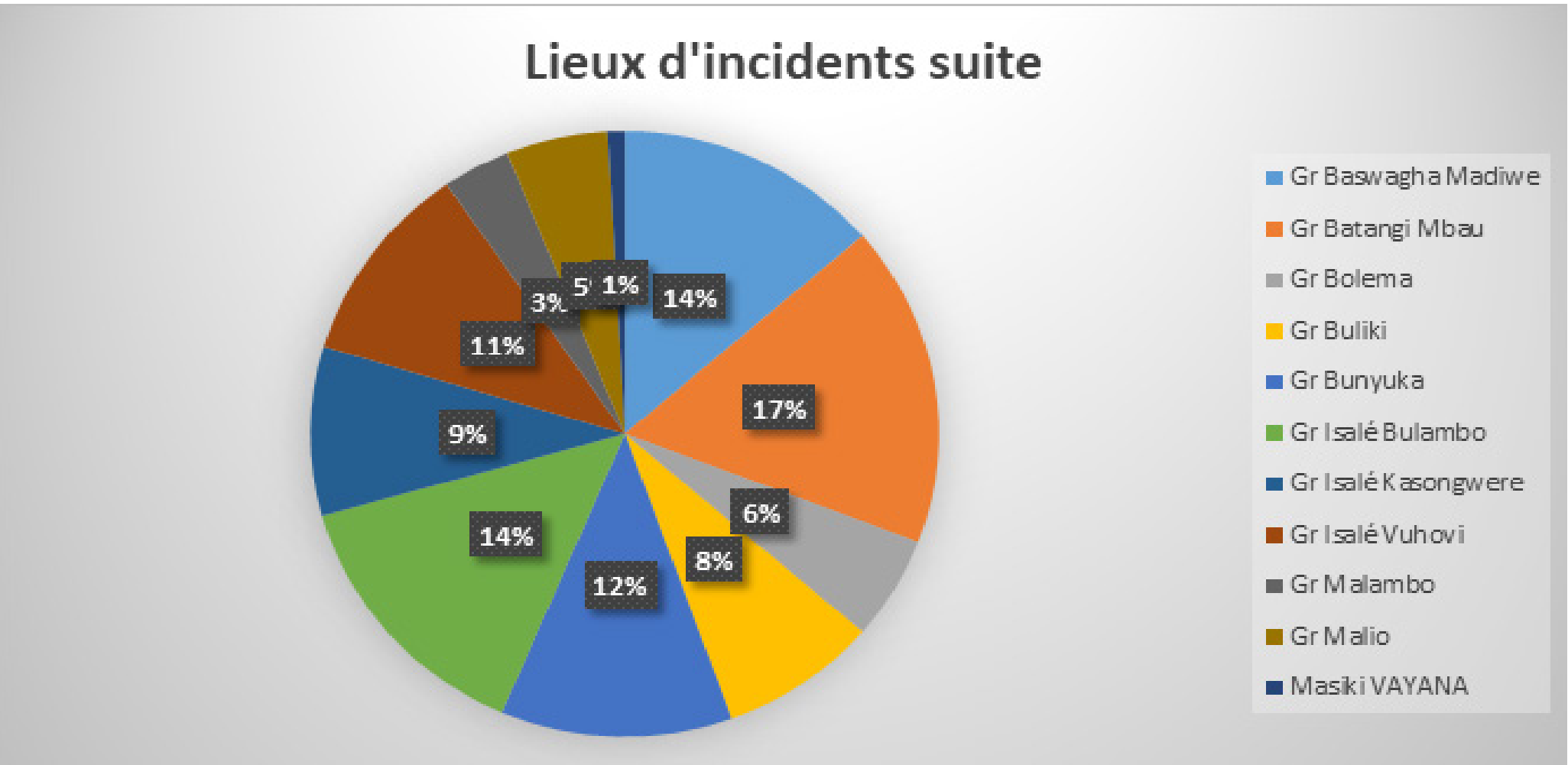
2.8. Graphique sur la localisation des lieux d'incidents notifiés dans la région de Beni

Lieux d'incidents



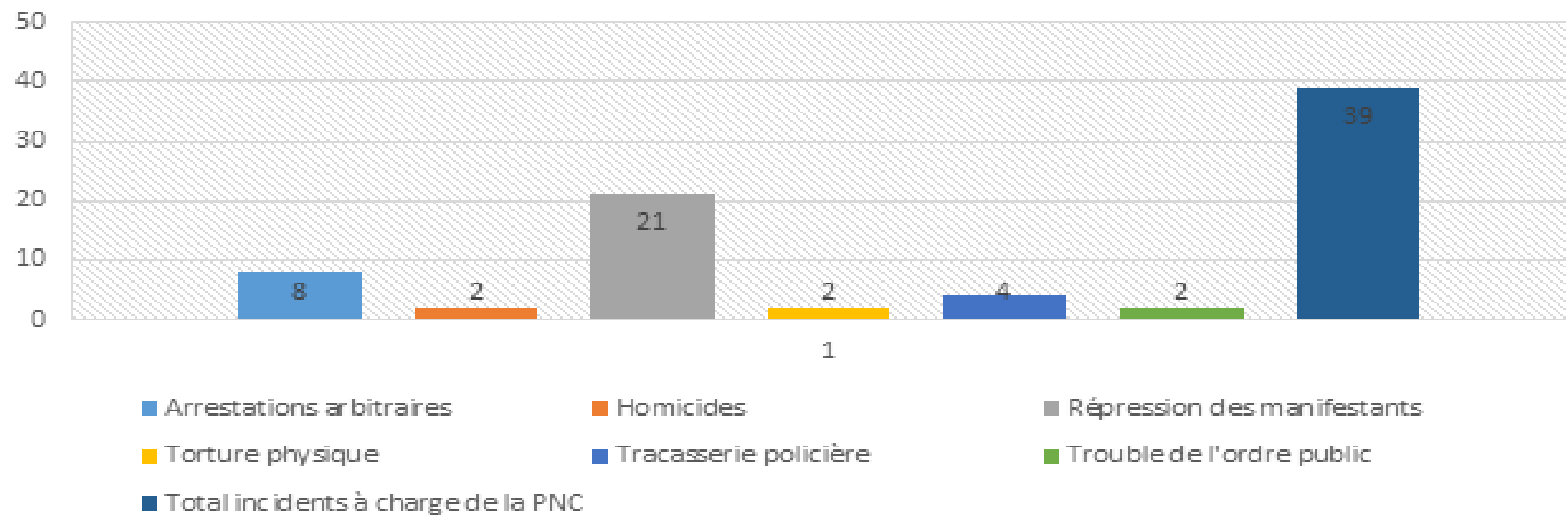
2.9. Graphique sur la localisation des lieux d'incidents stratifiés, suite et fin

Lieux d'incidents suite

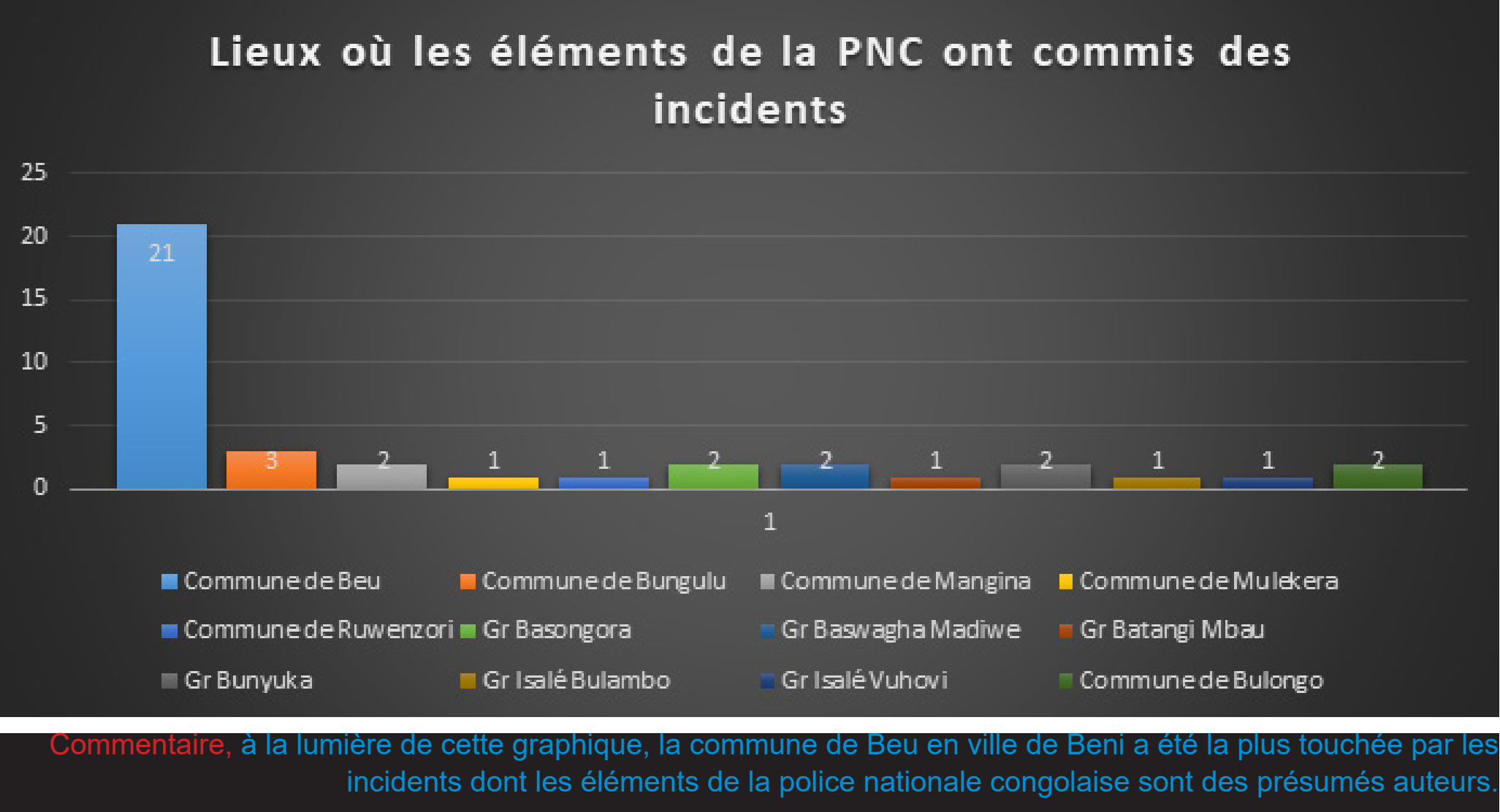


2.10. Graphique des incidents commis par les éléments incontrôlés de la police nationale congolaise

Incidents à charge de la police nationale congolaise



2.11. Lieux où certains éléments de la police nationale congolaise ont commis des cas d'incidents dans la région de Beni



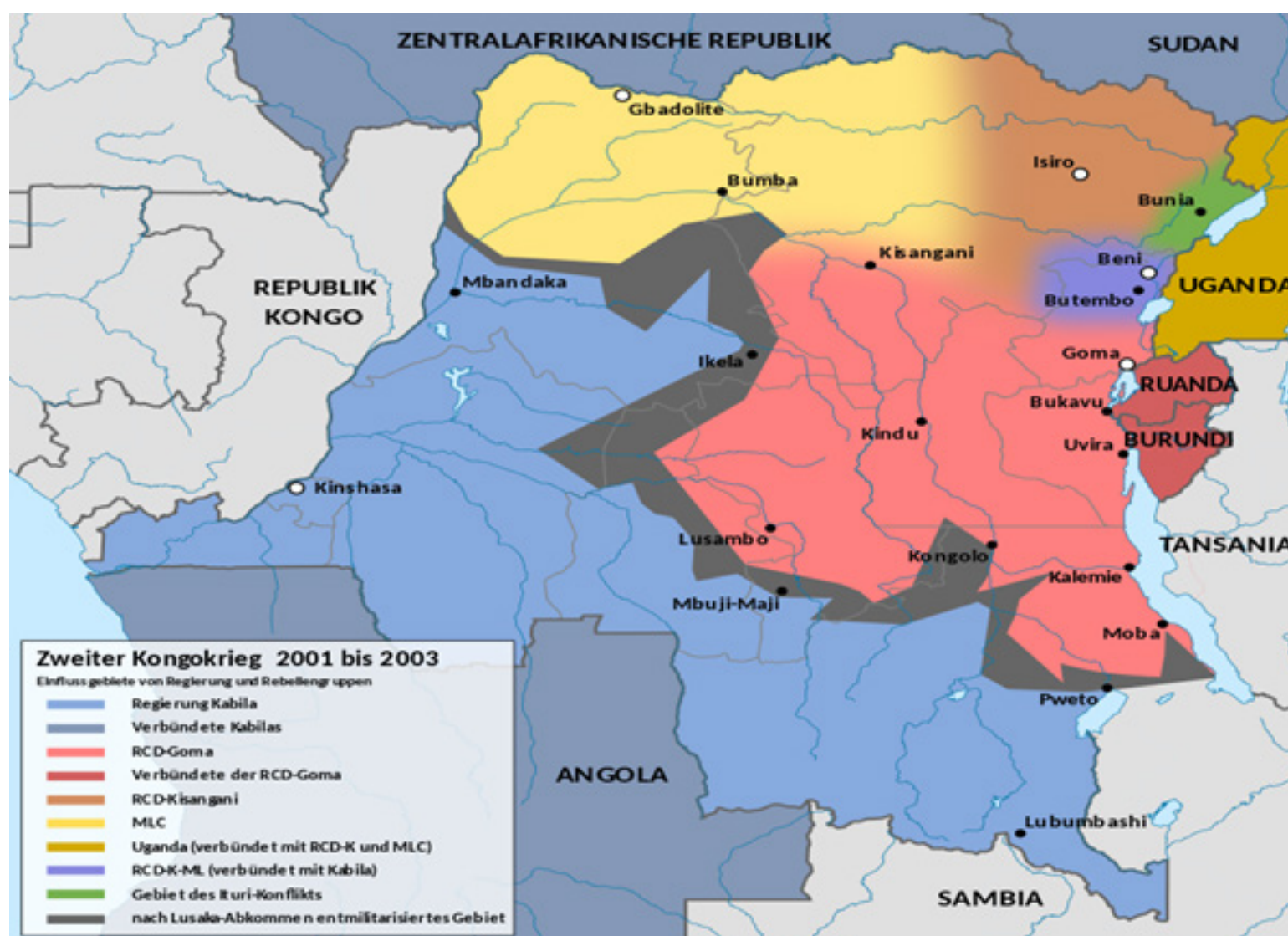
III. Carte des massacres des civils dans la région de Beni (2013-2016)



En réponse à cette violence, Forum de paix joue un rôle important pour empêcher et/ou réduire les violences à travers notamment les approches basées sur le renforcement des capacités des acteurs de la société civile en divers domaines relatifs à la protection des civils et aux droits humains les séances des dialogues de paix et communautaires mettant ensemble les parties prenantes. L'engagement des citoyens reporters des comités locaux de protection installés dans 16 agglomérations dont 15 en Territoire et 1 en Ville de Beni, est un facteur clé qui lui permet de collecter les incidents tendant à empiéter la vie humaine. Au vu des résultats jusqu'ici obtenus, leur rôle dans la recherche d'une paix durable dans la région de Beni est considérable.

IV. La RD Congo : un État construit sur base des accords à contre-courant

4.1. Carte d'illustration de la partition de faite de la RDC. Congo par les groupes armés dans les années 1999-2000



4.2. L'accord global et inclusif : enrésinement de la culture d'accords entre le gouvernement et les groupes armés

Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la RD Congo est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des Institutions et de leurs animateurs. Cette contestation a pris un relief particulier avec les guerres qui ont déchiré le pays de 1996 à nos jours¹.

En vue de mettre fin à cette crise chronique de légitimité et de donner au pays toutes les chances de se reconstruire, les délégués de la classe politique et des forces vives de la Nation, réunis au Dialogue inter congolais, ont convenu dans l'Accord Global et Inclusif signé à Pretoria en Afrique du Sud le 17 décembre 2002 ce qui suit : « nous Composantes et Entités du Dialogue inter congolais, Parties au présent Accord : le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD), le Mouvement de Libération du Congo (MLC), l'Opposition Politique, les Forces Vives, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie/ Mouvement de Libération (RCDIML), le Rassemblement Congolais pour la Démocratie/ National (RCD/N), les Mai-Mai² ;

Conscients de nos responsabilités devant le Peuple Congolais, l'Afrique et la Communauté Internationale; Considérant l'Accord pour un cessez-le-feu en République Démocratique du Congo signé à LUSAKA les 10, 30 et 31 juillet 1999;

Considérant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives au conflit en République Démocratique du Congo;

Considérant les Résolutions du Dialogue Inter-Congolais tenu à Sun-City (Afrique du Sud) du 25 février 2002 au 12 avril 2002; Prenant à témoin son Excellence Monsieur Ketumile MASIRE, Facilitateur neutre du Dialogue Inter Congolais; Son Excellence Monsieur Kofi ANNAN, Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies, représenté par Son Excellence Monsieur Moustapha NIASSE, Envoyé, spécial du Secrétaire Général des Nations Unies pour le Dialogue inter congolais, Son Excellence Monsieur Thabo MBEKI, Président de la République d'Afrique du Sud et Président en exercice de l'Union Africaine. Concluons le présent Accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo, en convenant de ce qui suit : De la cessation des hostilités. Les Parties au présent Accord et ayant

1 <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/projet-de-constitution-de-la-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo>

2 <https://repositories.lib.utexas.edu/bitstream/handle/2152/4526/3626.pdf?sequence=1&isAllowed=y>

des forces combattantes, à savoir le Gouvernement de la RDC, le RCD, le MLC, le RCD-ML, le RCD-N, et les Mai-Mai, renouvellent leur engagement, conformément à l'accord de Lusaka, au Plan de désengagement de Kampala et au Sous-Plan de Harare, et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de cesser les hostilités et de rechercher une solution pacifique et équitable à la crise que traverse le Pays. Les Parties au présent Accord et ayant des forces combattantes acceptent de s'engager dans le processus de formation d'une armée nationale, restructurée et intégrée conformément à la Résolution adoptée le 10 avril 2002 par la Plénière du Dialogue inter-congolais (DIC) de Sun-City³. Depuis lors, le Congo patauge dans les accords avec les groupes armés allant dans tous les sens : l'accord de paix de Goma conclu entre le gouvernement congolais et 22 groupes armés, dont le CNDP en 2008 ; l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RD Congo et la région signé à Addis-Abeba le 24 février 2013 pour finir par les pourparlers de Nairobi sous la médiation du président Kenya.

Ainsi, les conflits armés en RD Congo sont des activités hautement lucratives qui s'autofinancent par le pillage et l'exploitation des ressources naturelles. Ce qui représente une réelle menace au processus démocratique à peine remis en chantier dans la mesure où l'exploitation illégale des ressources crée un état d'insécurité persistant, hostile à la conduite des processus électoraux, et occasionne la fuite des capitaux nécessaires au financement des projets de développement visant la satisfaction des besoins sociaux de base.

Au milieu de ce chaos, le Forum de Paix travaille afin de prévenir et de répondre à ces actes des violences dans la région de Beni.

4.3. Accords-cadres d'Addis-Abeba pour la paix en RD Congo

Le processus de mise en application des engagements pris par le gouvernement congolais, dans la capitale éthiopienne en août-septembre 2013 ont connus des difficultés énormes compte tenu du contexte politique et sécuritaire global de l'époque très mouvementé.

En faisant allusion à cet accord aujourd'hui, notre intention est d'analyser le processus de mobilisation et le degré d'implication des différentes administrations et institutions publiques dans les réformes de fond que la Communauté internationale et les pays de la région des grands lacs, souhaitaient voir mises en œuvre rapidement par Kinshasa.

Malheureusement, la tenue des « concertations nationales » de l'époque, la reprise des pourparlers de Kampala et la poursuite des combats dans le Nord-Kivu ont totalement mobilisé l'attention et l'activité de l'ensemble des administrations et du monde politique, repoussant à plus tard l'examen des réformes envisagées. Selon François. Mwamba coordinateur de suivi de la mise en œuvre de l'accord : « cette situation a bouleversé mon objectif initial et m'a contraint à réorienter mon travail vers l'établissement d'un simple état des lieux plutôt que vers l'analyse d'une dynamique ou d'une mobilisation⁴ ».

Pour rappel, l'Accord-cadre signé à Addis-Abeba en marge de l'Assemblée générale de l'Union Africaine, le 24 février 2013, par neuf pays de la CIRGL⁵ et deux pays de la SADC⁶, a permis au gouvernement de la RD Congo de reprendre le contrôle de Goma, la capitale du Nord Kivu et de stopper la progression des troupes rebelles du M-23 vers le Sud Kivu. L'Accord a également posé les bases d'une solution globale au conflit qui affecte l'Est du pays depuis 1996.

Dans sa résolution 2098 du 28 mars 2013, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a endossé cet Accord et, en même temps, décidé de déployer une nouvelle Brigade d'intervention de 3 000 hommes dans l'Est de la RD Congo. Le Conseil a, en outre invité l'Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, à diriger, coordonner et évaluer la mise en œuvre des engagements nationaux et régionaux pris dans l'Accord-cadre, tels qu'énoncés dans l'annexe A7, y compris l'établissement dans les meilleurs délais de critères et de mesures de suivi appropriés et, se fondant sur l'Accord-cadre et a demandé au représentant spécial⁸ du SGNU de soutenir, coordonner et évaluer l'application en RDC des engagements nationaux pris dans l'Accord-cadre comme énoncés à l'annexe B. Un mécanisme de suivi régional, dit de 11+49, est mis en place par l'Accord pour soutenir les efforts régionaux et passer en revue les progrès réalisés.

Dans la foulée de ces deux textes, l'ancien Président de la république, Joseph Kabila, avait mis en place, par ordon-

3 <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/projet-de-constitution-de-la-r%C3%A9publique-d%C3%A9mocratique-du-congo>

4 <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/fran-ois-muamba-dans-quelques-semaines-n-entendra-plus-parler-d->

5 La Conférence internationale pour la région des Grands Lacs réunit : la RDC, la Tanzanie, le Burundi et le Rwanda.

6 Communauté de développement de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud et la Zambie ont signé l'Accord.

7 Les annexes A et B de la résolution listent les engagements souscrits dans l'Accord d'Addis-Abeba par les pays signataires.

8 Le diplomate allemand Martin Kobler a succédé à l'Américain Robert Meece, en août 2013.

9 Les 11 pays signataires seront assistés dans ce mécanisme par le Secrétaire général des NU.

nance N° 13/020 du 13 mai 2013, un « Mécanisme national de suivi et de supervision de la mise en œuvre des engagements souscrits aux termes de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RD Congo »¹⁰.

Les trois textes – Accord-cadre d'Addis-Abeba, Résolution 2098¹¹ du Conseil de sécurité des Nations-Unies et Ordonnance présidentielle – fixent le cadre dans lequel, la RDC devrait dans des délais raisonnables fournir les preuves des efforts qu'elle a réalisés pour réformer en profondeur les six secteurs suivants¹² : « Le secteur de la sécurité (armée, police) ; la consolidation de l'autorité de l'État ; la décentralisation ; le développement et les services sociaux de base ; les Institutions de l'État et les Finances et la réconciliation, la tolérance, la démocratisation.

4.3.1. Manque de volonté, politisation des FARDC ou incompétence des gouvernements en RD Congo, à l'origine des accords mal négociés

Entre juin 2003 et décembre 2006, le gouvernement de Transition avait engagé le travail de refondation des institutions politiques et de réforme des structures étatiques, en s'inspirant des principes posés par les accords de paix signés en Afrique du sud en 2002 et en s'appuyant sur le soutien politique et financier de la communauté internationale mobilisée autour des Nations-Unies et de sa Mission de maintien de la paix (MONUC).

Depuis les élections de 2006, 2011 jusqu'à 2018 c'est le président Joseph Kabila et sa majorité au parlement qui avaient désormais l'entière responsabilité de mener à bien ces réformes dont il faut bien avouer qu'elles n'ont guère progressé pendant plus de 7 ans.

L'une des tâches principales assignées au nouveau régime issu des élections de 2006/2007 était de s'engager résolument dans une refondation totale de l'armée nationale congolaise qui s'était effondrée face aux rébellions de 1996/1997 et de 1998/2002 ainsi que dans une refonte de la Police nationale dont la structure n'avait pas survécu à la division du pays et à l'intégration constante en son sein d'éléments incontrôlés et sans formation, en provenance des groupes armés qui s'étaient partagés le pays.

En 2013, de l'aveu de tous, le chantier de réformes était encore immense. La mutinerie du M-23 dans le Nord-Kivu au mois de mai 2012 et finalement la prise de Goma, le 21 novembre 2012, les énormes carences des équipements et de la logistique¹³, l'inexistence d'une chaîne de commandement fiable et enfin, le faible moral des troupes ont mis en lumière de façon dramatique l'inefficacité de l'armée nationale (FARDC). Par ailleurs, les opérations de maintien de l'ordre menées au cours de la campagne électorale de novembre 2011 par les forces de police (PNC, PIR)¹⁴ ont été extrêmement violentes et conduites sans aucun respect des principes et standards internationaux auxquels une partie des effectifs de ces deux corps de policiers ont pourtant été formés dans le cadre de programme de coopération bi ou multilatérale.

Il eut fallu l'aggravation de la crise politique et sécuritaire dans le pays, après les élections contestées de 2011 et la reprise des combats dans les deux Kivu, pour que, sous la pression internationale, le Plan d'action quinquennal de la réforme, approuvé par le Conseil des ministres le 8 avril 2013, soit endossé par le Comité de suivi, le 26 avril. Le 3 juin, le Président de la République promulgue la loi portant statut du personnel de carrière de la PNC qui fixe les modalités du recrutement des policiers et les règles disciplinaires qui s'appliquent à eux. Le projet de loi de programmation relatif à la réforme de la police (2014-2017), a été adopté en Conseil des ministres le 20 août 2013.

En ce qui concerne la réforme des FARDC, aucune véritable coordination des aides n'a pu être mise en place. Les perpétuelles réticences du pouvoir et de l'état-major vis-à-vis d'une collaboration avec la MONUC, puis avec la MONUSCO et la volonté de privilégier la coopération bilatérale ont finalement abouti à des actions disparates, le plus souvent inefficaces.

Après plus de 15 ans d'un recrutement chaotique sous le régime Kabila uniquement dicté par des critères politiques (intégration des groupes armés) et ethniques (promotion des originaires du Katanga et des Kivu, méfiance vis-à-vis de ceux de l'Équateur et des Kasaï), les FARDC se retrouvent avec une troupe pas formée correctement et des cadres

¹⁰ <https://www.radiookapi.net/regions/kinshasa/2013/05/22/joseph-kabila-nomme-francois-mwamba-coordonateur-du-mecanisme-national-de-suivi-de-laccord-daddis-abeba>

¹¹ La 2098 dote en effet la brigade d'intervention rapide d'un mandat offensif afin d'empêcher l'expansion des groupes armés, de les neutraliser et de les désarmer

¹² Cf. Annexe B de la résolution du Conseil de sécurité.

¹³ La victoire enregistrée au mois d'octobre 2013, largement due au soutien de la Brigade de la Monusco et à la bravoure exceptionnelle de certains officiers notamment le Col Mamadou Ndala.

¹⁴ Police nationale congolaise, Police d'intervention rapide.

sans compétence actualisée. Les vagues successives d'intégration de 2009 ont miné la cohésion des unités qui se voient contraintes à de constantes réorganisations. Les quelques brigades qui avaient été correctement « brassées » pendant la période de Transition, ont été totalement déstabilisées par les intégrations massives d'éléments du CNDP, après l'accord de 2009.

Depuis l'élection de Joseph Kabila en 2006, les plans de restructuration des FARDC se sont succédé, donnant l'impression d'une réforme chaotique, aux priorités changeantes : Force de réaction rapide en 2007, Forces de couverture en 2008, Priorité au développement de l'homme de troupe et à ses conditions de vie en 2009.

Au début de 2013, le nouveau Plan Moya parle de revoir complètement les méthodes de recrutement et d'entraînement pour près de 145 000 hommes. Parallèlement à cette planification problématique, certains domaines comme celui des équipements et des achats de matériel ou celui du rôle et de la place de la Garde Républicaine au sein de l'armée nationale restent des tabous intouchables et continuent de ne relever que de la compétence du Président et de sa « Maison militaire ». Certes, une loi organique sur la réforme de l'armée a été adoptée en 2011, mais ses textes d'application ne sont, à ce jour, pas intervenus, laissant la loi en déshérence.

Les négociations entre le gouvernement congolais et les représentants du M23, qui se sont déroulées à Kampala, l'analyse minutieuse des documents des travaux nous permettent aujourd'hui de comprendre le sort réservé aux mutins du CNDP dans l'accord de mars 2009. L'analyse de cet accord a été faite par le Père Rigobert Minani, directeur du Réseau des centres sociaux jésuites en Afrique (JASCNET)¹⁵. Elle donne une idée de l'ampleur des mouvements d'intégration intervenus et aussi du peu de précautions prises vis-à-vis de soldats et surtout d'officiers dont le passé de récidivistes est pourtant bien connu des autorités politiques et de la hiérarchie militaire.

Selon cette étude, le CNDP avait sollicité l'intégration dans l'armée nationale de 6 263 hommes ; tous ceux qui remplissaient les conditions de nationalité et d'âge l'ont été ; ils ont principalement été affectés dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, d'où la majorité d'entre eux provenaient. Concernant les grades demandés par les officiers intégrés, ils ont été généreusement accordés puisque le rapport du Facilitateur¹⁶ de la CIRGL, lors des premières négociations de Kampala, indique que : « les éléments de l'ex-CNDP occupaient 40 % des postes de commandement à l'Est de la RD Congo, alors qu'ils ne représentaient que 15 % des effectifs dans les régiments déployés dans cette partie du pays ». Le même rapport souligne qu'en ce qui concerne la Police nationale, « entre 2010 et 2012, 2 557 policiers ont été formés. 1 885 d'entre eux étaient issus de l'ex-CNDP, soit 73,7 % de l'ensemble. Tous ont été intégrés dans la PNC et principalement affectés dans la province du Nord-Kivu ».

Le général-major Gabriel Amisi dit « Tango Fort », ancien chef d'état-major des Forces terrestres, suspendu, le 22 novembre 2012, de ses fonctions pour « corruption, détournements et trafics¹⁷ » ne fait toujours l'objet d'aucune poursuite et continue d'être libre malgré la lourdeur des charges qui pèsent sur lui. Il est, en effet, soupçonné d'avoir, avec d'autres officiers de haut rang des FARDC, constitué un réseau criminel de trafic d'ivoire, d'exploitation illicite de minerais et de vente d'armes et de munitions à plusieurs groupes armés, dont la milice Raia Mutomboki, responsable de la mort de 260 personnes au Nord-Kivu en novembre 2012.

L'Accord-cadre d'Addis-Abeba, repris et complété par la résolution 2098 du Conseil de sécurité, propose une approche nouvelle du problème, à la fois régionale, nationale et locale, pour parvenir à une pacification durable. Mais les éléments constitutifs et structurants de ce modus operandi sont loin d'être tous opérationnels et efficaces.

Au niveau régional, le « Mécanisme de vérification conjointe¹⁸ », installé en 2004, sous la pression américaine, pour prévenir et régler les problèmes d'agressions ou d'incursions frontalières entre la RDC, le Rwanda et l'Ouganda, a été réactivé, notamment par l'intégration de la MONUSCO dans le système de mise en commun des informations et des moyens logistiques de vérification. Toutefois, ce « Mécanisme » n'a pas, au cours de ses années de fonctionnement, prouvé qu'il était capable d'empêcher l'Ouganda et le Rwanda de soutenir des rébellions hostiles à Kinshasa, ni de couper définitivement les liens supposés existants entre les FARDC et le FDLR. Au niveau national, la faillite, en 2007, de la CONADER¹⁹, organisme central chargé du désarmement et de la réinsertion des ex-combattants et miliciens, puis

¹⁵ Congo-Afrique, n° 471-472, janvier-février 2013.

¹⁶ La Conférence internationale pour la région des Grands Lacs jouait un rôle de « médiateur »

¹⁷ <https://journals.openedition.org/estafrica/389#ftn23>

¹⁸ Le mécanisme de vérification conjointe (Joint Vérification Mechanism – JVM) résulte d'un accord passé, en juin 2004, entre le Rwanda, l'Ouganda et la RDC sous les auspices américains ; il consiste à déployer des équipes militaires mixtes de vérification ayant pour mission de surveiller la situation sécuritaire sur la frontière commune aux trois pays et de vérifier les accusations réciproques d'intervention militaire directe ou de soutien aux groupes armés de la région.

¹⁹ Commission nationale de désarmement et de réinsertion. La CONADER bénéficiait de très importants financements (200 millions USD), principalement de la Banque mondiale et de la Commission européenne.

son remplacement par un organisme nouveau, aussi budgétivore, mais guère plus efficace, n'ont pas permis à l'État congolais de mener à son terme la réinsertion des 40 000 hommes déjà démobilisés et ont laissé inachevée la prise en charge des quelque 100 000 hommes engagés dans le processus de DDR. Cantonnés dans des camps de fortune, transférés d'une région à une autre, et se sentant abandonnés de tous, un certain nombre de ces ex-combattants ont reconstitué leurs anciens groupes ou rejoint des milices encore actives, comme ce fut clairement le cas dans plusieurs régions du Sud-Kivu. Les nombreuses désertions survenues au cours de l'année 2012, l'échec de l'opération de désarmement du FRPI²⁰ de Cobra Matata en Ituri, en 2013 et les difficultés rencontrées pour la démobilisation actuelle des combattants du M23, prouvent que le programme de DDR n'avait pas été remis correctement sur les rails.

De même, l'ISSS²¹ et le STAREC, deux programmes mis en œuvre après la Conférence de paix des Kivu de janvier 2008 et la signature, le 23 mars 2009, de l'Accord entre le gouvernement et le CNDP, n'ont visiblement pas produit les résultats escomptés en matière de stabilisation des zones de conflit et de reconstruction des infrastructures sociales, malgré l'importance des sommes engagées. Il semble que la MONUSCO ait rapidement perdu le contrôle sur la gestion de ces programmes et qu'en l'absence d'un réel dialogue politique au niveau national, les initiatives en faveur de l'extension de l'autorité de l'État, financées par le STAREC²² notamment, aient le plus souvent été perçues comme favorisant le régime en place et aggravant l'emprise d'un État prédateur.

L'absence d'autorités légitimes au niveau local, consécutive à la non-organisation des élections municipales et locales, en 2006, puis en 2011, 2018 et l'intense politisation de la société civile, ont généralement empêché que les tentatives de dialogue et les projets de réinsertion communautaire, initiés de la base par les populations elles-mêmes, ne soient efficacement relayés et trouvent un début de mise en application.

La reprise des combats à Bunagana et environs et la persistance de l'insécurité dans le territoire de Beni et en Ituri continuent d'exacerber aujourd'hui les tensions entre les communautés de ces régions. Paradoxalement, aucun processus de réconciliation ne fonctionne depuis 2006 pour en atténuer les effets et tenter de résoudre les conflits.

4.4. Cahier des charges du groupe armé UPLC au gouvernement de la RD Congo

Nous pouvons lire dans l'exposé de motif de l'Acte d'engagement N°001/UPLC/ du 14/03/2019 ce qui suit : « Nous, Union des Patriotes pour la libération du Congo (UPLC) avons pris engagement de cesser avec les hostilités après échange avec la délégation des Forces armées de la République Démocratique du Congo (FARDC) ici représentée par le Général CHICKO TSHITAMBWE et nous nous engageons à rejoindre la force régulière afin de servir notre nation sous le drapeau et conformément aux lois de la République Démocratique du Congo ; néanmoins nous demandons à la hiérarchie de prendre en compte nos préalables tels que écrits dans le cahier des charges pour l'aboutissement de ce processus.

Le regroupement de la force d'UPLC débutera sur ordre de hiérarchie et le centre de regroupement sera basé à KALUNGUTA. Cet engagement est pris en présence de la Commission Diocésaine Justice et Paix de l'église catholique du diocèse de Butembo-Beni. En foi de quoi nous établissons cet acte et le signons. Fait à Butembo, le 14/03/2019, ainsi sonnait la plume du stylographe de Kambale Mayani sous le papier banc de l'acte d'engagement qui a été contresigné par le Général de Brigade des Forces armées congolaise déjà cité ».

4.4.1. Le gouvernement de la RD Congo pris dans son propre piège par l'UPLC

Lorsque nous lisons l'article 4 de ce cahier de charge, l'UPLC demande : « La libération de tous prisonniers qui ont été arrêtés pour des raisons politiques ou assimilées, y compris ceux de l'UPLC ». Par ailleurs, au chapitre II parlant de « les revendications de l'UPLC », les points ci-après avaient été validés par le représentant du gouvernement congolais via un officier de l'armée dans ces discussions :

« 1. D'être associée dans la gestion du pays dans tous les secteurs de toutes les institutions de la République ;

²⁰ Force de résistance patriotique de l'Ituri, milice Lendu encore active dans le sud-est du District.

²¹ International Security and Stabilization Support Strategy (I4S) mis en place par la MONUSCO en 2008, ce programme disposait de 340 millions USD provenant du Peace Building Fund des Nations-Unies.

²² Stabilization and Reconstruction Plan for Eastern Congo : programme codirigé par le gouvernement congolais et la MONUSCO et financé par l'ISSSS, à hauteur de 270 millions USD. Le président du STAREC était l'Abbé Malumalu, jusqu'à sa nomination à la tête de la CENI

2. L'UPLC recommande qu'il lui soit confiée la mission de nettoyage de la vallée de Semuliki qui héberge les groupes armés étrangers et les terroristes ADF qui violent, pillent, massacrent le peuple congolais ;
3. L'UPLC recommande l'intégration de son armée dans les forces loyalistes et de la considérer comme une unité d'intervention pour éradiquer tous les groupes armés étrangers et nationaux qui refuseront l'appel à la réduction et aux-dépôts des armes alors qu'ils continueront à semer désolation dans la population et inquiéter le fonctionnement des institutions de la République. Elle recommande l'intégration de sa police dans la Police nationale congolaise, et ceci dans toutes ses unités ;
4. L'UPLC recommande la reconnaissance des grades de ses officiers militaires et policiers tel que proposés par le cadre du mouvement et assumer certaines fonctions de commandement dans l'armée et dans la police à tous les échelons ;
5. L'UPLC réclame le commandement des opérations dans le secteur opérationnel Beni, Goma pour bien s'assurer de l'éradication effective et totale de ces terroristes ADF qui ne cessent d'endeuiller la partie grand Nord-Kivu et Ituri ;
6. L'UPLC recommande l'intégration de certains de ses éléments dans les services sécurité tels que : ANR, DGM, DEMIAP, et autres à leur donnant des postes de commandement dans leurs différentes directions ;
7. L'UPLC recommande la libération de ses prisonniers politiques condamné-Prévenus ; - La cessation de poursuite de ses éléments fugitifs, mêmes les condamnations par défaut dont la liste des cas emblématiques en annexe ;
8. L'intégration de notre cadre politique dans le gouvernement à lui réservant un quota des postes politiques, (Ministère et autres) et les postes dans l'Administration publique de l'Etat. - Parmi les postes politiques ;
9. L'UPLC recommande un poste dans le cabinet du chef de l'Etat ; ceci permettra au Président de la République de s'acquérir au moment opportun des vraies informations à partir desquelles il entreprendra des solutions aux besoins réels pour le grand Nord-Kivu ;
10. La reconnaissance de l'UPLC non plus comme mouvement politico-militaire mais comme partie politique et lui permettre son émergence sur le territoire national, en bénéficiant d'un financement particulier pouvant lui faciliter une visibilité sur l'étendue du territoire national ;
11. La restitution des biens et matériels de certains de ses cadres qui ont été saisis illégalement pour des raisons politiques, dont voici la liste en annexe ;
12. La restitution d'une somme de deux million sept cent mille dollars, (2700000 us), sommes utilisée en dépenses à la prise en charge pour l'évolution du mouvement pendant 5 ans (2014 à nos jours) ».

4.4.2. **Vouloir une chose et son contraire à la fois**

Dans son rapport datant du 5 juin 2022, le Forum de Paix avait fait remarquer que c'est depuis 2018 que les éléments de l'Union des Patriotes pour la libération du Congo « UPLC » en sigle sont cantonnés dans la localité de KALUNGUTA, chef-lieu du groupement BULIKI en secteur de Ruwenzori, Territoire de Beni dans la province du Nord-Kivu, précisément sur l'axe routier Beni-Butembo, à la hauteur de 29 km au sud de la ville de Beni. Ce groupe armé a choisi de déposer les armes, pour privilégier la paix moyennant un cahier de charge ci-haut détaillé. Au cours du premier trimestre, la prise en charge de ces volontaires a été assurée par le gouvernement congolais et d'une manière régulière, en attendant leur réinsertion communautaire à travers un programme spécifique. Aujourd'hui, c'est le PDDRC-S (Programme de désarmement, démobilisation et de réinsertion communautaire et sociale) qui est une potentielle opportunité à résoudre ce problème. Dès lors qu'il s'est observé une irrégularité dans cette prise en charge, ces éléments cherchent à se ravitailler de toute façon possible, en s'accrochant sur les maigres revenus des pauvres habitants de la contrée à qui ils exigent des vivres et argents. Ces opérations de collecte se passent porte-à-porte, et d'une manière obligatoire.

Le paradoxe est de constater que pendant la collecte des fonds auprès de petits commerçants, les éléments de l'UPLC se font accompagnés par un militaire des FARDC et un chef de base. Cela s'est observé au début de cette pratique de récolte des fonds. Tellement que c'est devenu déjà un rythme, il arrive des moments où les militaires FARDC passent aussi par des boutiques pour collecter à leur compte sans quittance. Dans ce cas, si un opérateur économique refuse d'obtempérer, il est taxé de collaborateur du groupe armé inconnu dans la région, et il sera traité comme tel, soit mis au cachot et/ou soumis au paiement d'une amende forfaitaire. Comme le nombre des rendus augmentait,

ils ont élargi leur zone d'intervention jusqu'à dans le groupement Baswagha-Madiwe, en secteur de Beni-Mbau où ils appliquent la même pratique pour se ravitailler. Là-bas, ils ont même érigé des barrières sur des routes des dessertes agricoles où tous les piétons sont contraints de payer 500fc à chaque passage. C'est le cas sur l'axe MABUKU-CANTINE-KABASHA qui va vers KAZEBERE.

Les motos taxi, notamment privées paient 1000fc, tandis que les véhicules paient 2000 fc, voire au-delà. Consécutivement à ces pratiques, tous les agents percepteurs des taxes commerciales, ont été sommés de cesser à percevoir, car dévolues désormais aux éléments de l'UPLC. Dans le groupement Buliki, après la perception d'une taxe, ils remettent une quittance. C'est-à-dire, chaque étalage du marché paie la quittance tous les jours de marché ; les ménages paient leurs contributions dans une période hebdomadaire et les PME (Petites et Moyennes Entreprises) qui se payent chaque mois. C'est depuis le 24 mai 2022 que ces activités ont été élargies dans le groupement Malio où tout a commencé par la visite d'une délégation de 3 éléments de l'UPLC chez le chef de localité MABOYA-TINGE pour lui signifier que désormais c'est leur mouvement qui s'occupera des taxes à partir du quartier MUKULYA (un des quartiers situé dans le sud de la commune de Bungulu en ville de Beni) jusqu'à la barrière KANGOTHE (juste à la limite du territoire de Beni), à l'entrée de la ville de Butembo.

En mai 2022, la même délégation est allée voir le commandant des unités FARDC basées à Maboya pour lui partager le même message et passer immédiatement à l'application. Cependant, la PNC, les FARDC et les autorités locales ne partagent pas les points de vue communs par rapport à la présence de ces éléments de l'UPLC qui règnent en maître dans cette partie du territoire sous l'autorisation officielle du gouvernement de Kinshasa. D'aucuns parmi les acteurs de la société civile qui tentent de dénoncer cette pratique aux instances supérieures à Beni, font objet des menaces de la part de l'UPLC. Nous comptons quatre personnes qui sont actuellement contraintes soit de se taire, soit de se déplacer ailleurs. Pendant ce temps, tous les taxateurs légaux sont aussi obligés de se retirer de la zone.

Par cette simple démonstration, il sied de conclure que :

1. L'UPLC est réputé responsable des plusieurs exactions dans ces entités ;
2. Au regard de cette diversité des points de vue, un échange des tirs pourrait s'observer entre les éléments de la police et les unités de l'armée, comme le cas du 02 juin 2022 à Maboya quand ces combattants rendus passaient de porte à porte pour la perception de la taxe. Accompagnés par les éléments FARDC et le chef de base, comme pour légitimer leur action, les éléments de la police se sont opposés à cette pratique et ont voulu ouvrir le feu contre ces nouveaux taxateurs ;
3. Le refus de payer ces taxes entraîne des sanctions physiques ainsi que des amendes forfaitaire à l'endroit des opérateurs économiques;
4. L'UPLC s'est impliquée dans l'exploitation des bois dans les plantations dont elle n'est pas propriétaire et/ou n'en détient pas l'autorisation d'abatage d'arbre ;
5. Plusieurs fermiers et planteurs de la région connaissent de pertes énormes dans leurs patrimoines ;
6. Les autorités militaires et policières affectées dans la région disent ne pas être mieux placées pour éradiquer ce phénomène. Elles se limitent à transmettre les rapports à qui de droit ;
7. Une rupture de collaboration entre la population et les services légaux de sécurité s'observe ;
8. Le taux de pauvreté augmente dans ces entités d'une manière galopante ;
9. D'autres groupes armés risquent de naître pour faire face à cette menace ou faire pareil ailleurs.

4.5. L'accord de Kampala entre la RD Congo et le mouvement rebelle du M23

Le M23 tient son nom de l'accord du 23 mars 2009 qui a mis fin à une insurrection au Nord-Kivu et prévoyait l'intégration des rebelles au sein des forces gouvernementales. Considérant que cet accord n'avait pas été respecté par le gouvernement de Kinshasa, certains militaires se sont mutinés en avril 2012.

Le 11 novembre 2013, autorités congolaises et le mouvement rebelle du M23 avaient signé un accord de paix à Kampala, capitale de l'Ouganda destiné à mettre fin à deux décennies de conflits dans la région des Grands Lacs. Ces violences ont tout particulièrement dévasté la province du Nord-Kivu à l'Est de la RD Congo. « Bien que porteur d'espoir, cet arrangement ne garantit toutefois pas la fin des violences dans cette partie du territoire national », prévenait le journal le monde²³. Vaincue à l'époque par l'armée congolaise, appuyée par 3 000 hommes d'une force d'intervention des Nations-unies, la rébellion du M23 est essentiellement constituée de mutins tutsis. L'accord signé devrait encadrer

23 <https://www.france24.com/fr/20131111-kinshasa-le-m23-signent-accord-cense-instaurer-paix-lest-rd-congo>

le devenir des quelque 1 700 combattants du M23, un chiffre avancé par Kampala mais remis en question par certains observateurs en Ouganda, où ils croupissaient dans des camps. Mais c'est le sort réservé à la centaine de commandants du M23 qui s'annonce plus compliqué à résoudre, notamment celui de leur leader Sultani Makenga, accusé de massacres, mutilations, enlèvements et violences sexuelles, parfois sur des enfants, et qui figure sur des listes de sanctions de l'ONU et des États-Unis.

Dans un communiqué publié le 8 novembre 2013, une coalition d'ONG, d'associations et de syndicats du Nord-Kivu a qualifié le processus de Kampala de "non-sens" présidé "par un État agresseur, l'Ouganda", et dénoncé la prochaine "intégration formelle des criminels et des étrangers dans l'armée et dans les institutions politiques".

L'envoyée spéciale de l'ONU pour les Grands Lacs, Mary Robinson, estime quant à elle, que le président rwandais et son homologue ougandais, qui ont toujours nié de soutenir le M23, respecteront l'accord de paix signé en février par 11 pays de la région. Pour elle, désormais, la priorité est de vaincre les rebelles hutus rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), qui comptent dans leurs rangs des auteurs du génocide contre les Tutsis du Rwanda en 1994. Le gouvernement de Kigali, dirigé par la minorité tutsi, les considère comme une menace majeure pour la sécurité du Rwanda et des populations tutsis du Congo. Régler leur cas est donc essentiel pour rassurer Kigali, et éviter l'apparition d'une énième rébellion, soutenue par le Rwanda.

Le M23 s'engageait notamment à mettre fin à la rébellion et à se transformer en parti politique. L'accord prévoit aussi une amnistie pour les membres du M23, mais uniquement pour les faits de guerre ou d'insurrection, et fixe les modalités de la démobilisation des anciens rebelles.

Les rebelles détenus par la RD Congo pour fait de guerre ou de rébellion devront être libérés. L'accord prévoit aussi le retour des populations déplacées par les combats. Il prévoit la création d'une commission chargée de statuer sur le sort des terres et des biens confisqués, volés ou détruits.

Pas d'amnistie générale "le document était très clair" : « il n'y a pas d'amnistie générale. Ceux qui sont présumés s'être comportés de façon criminelle sur le plan du droit international, avoir commis des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, ne seront pas réinsérés dans la société »²⁴.

En novembre 2012, les rebelles du M23 avaient occupé Goma, ville d'un million d'habitants et chef-lieu de la province du Nord-Kivu, à la frontière avec le Rwanda.

Ils s'en étaient retirés après d'intenses pressions diplomatiques qui avaient débouché sur l'ouverture de négociations de paix en Ouganda.

Les rebelles voulaient signer un "accord de paix" mais les négociateurs congolais voulaient appeler cet accord simplement "déclaration», pour bien refléter la défaite militaire du M23²⁵.

Les accords du 23 mars, à la base de la rébellion du M23 qui occupe actuellement une partie du Nord-Kivu, contiennent une clause demandant la mise en place d'un nouveau modèle de découpage du territoire national fondé sur «la nécessité d'une meilleure prise en compte possible des réalités sociologiques du pays».

Leurs revendications ont évolué puisqu'en prenant les armes, les rebelles du M23, à travers leur coordonnateur Jean Marie Runiga, exigeaient du gouvernement congolais, le respect des clauses de l'accord signé le 23 mars 2009 entre le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) de l'ancien général Laurent Nkunda et le pouvoir de Kinshasa. Les chefs militaires du M23 sont issus du CNDP.

Parmi ces clauses, il y avait notamment : la proposition d'un nouveau modèle de découpage du territoire national censé aider le rapprochement entre les administrateurs et les administrés, peut-on lire dans cet accord sans plus de détails.

Cet accord jetait aussi les bases d'un mécanisme de retour pour les réfugiés congolais et autres déplacés internes en RD Congo.

Selon cette dernière clause, le gouvernement s'engageait à relancer, dans les plus brefs délais, les Commissions tripartites relatives aux réfugiés congolais se trouvant dans les pays voisins et à initier des actions de réhabilitation nécessaires à leur réinsertion dans leurs milieux d'origine.

En plus de cela, le gouvernement devait déclarer les provinces du Nord et Sud Kivu, « zones sinistrées », et mettre

²⁴ Déclaration de Lambert Mende, porte-parole du gouvernement de l'époque.

²⁵ https://www.challenges.fr/monde/accord-de-paix-signe-entre-la-rd-congo-et-le-m23_175356

en œuvre des projets intégrateurs et de développement, en commençant par les territoires les plus sinistrés, lieu de résidence des démobilisés et des réfugiés de retour. Les projets intégrateurs devaient puiser sa main d'œuvre parmi les déplacés et les réfugiés de retour dans leurs territoires. Ces accords incluent aussi l'intégration des forces du CNDP au sein des FARDC et de la police nationale, avec la reconnaissance de leurs grades²⁶.

Le CNDP revendiquait également une loi d'amnistie en faveur de ses hommes, couvrant la période de juin 2003 jusqu'à la date de sa promulgation. Enfin, le CNDP et le gouvernement avaient convenu de la nécessité de mettre en place des mécanismes fiables et efficaces de bonne gouvernance à tous les niveaux et dans tous les domaines, y compris celui de la certification, de l'exploitation, de l'évaluation et du contrôle des ressources naturelles²⁷.

Ces hommes du M23, intégrés dans l'armée congolaise après la signature de l'accord, ont fait défection de l'armée et repris les armes, accusant le gouvernement congolais de n'avoir pas respecté les termes de cet accord²⁸, alors que d'ores et déjà leurs présences au sein des forces loyalistes étaient l'accomplissement de l'un des accords.

4.6. La décision issue du 3e conclave des pays membres de la Communauté d'Afrique de l'Est

Le 27 avril 2022, à Nairobi, au Kenya, s'est achevée la première étape des consultations engagées entre les délégués d'environ trente groupes armés de l'Est de la RD Congo et des émissaires de la présidence congolaise. Des observateurs américains, français et de tous les pays membres de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC) étaient également présents. Durant les cinq jours d'échanges, qui ont été intenses, Uhuru Kenyatta, l'ex Chef de l'Etat kényan, qui dirigeait la facilitation, avait exhorté ses interlocuteurs à signer « la paix des braves »²⁹. Il avait également annoncé l'organisation d'une deuxième rencontre. S'exprimant par visioconférence, son homologue congolais, Félix Tshisekedi, avait encouragé ceux qui ont choisi le chemin de la paix en se rendant à Nairobi. Les différents groupes armés ont rédigé et remis chacun sur la table des mémos et notes d'intention. Lundi 20 juin 2022 au terme du conclave, les dirigeants des pays membres de la communauté d'Afrique de l'Est, EAC, sont tombés d'accord sur le déploiement d'une force régionale pour imposer la paix dans l'Est de la RD Congo, tout en appelant aussi à un cessez-le-feu³⁰.

V. Les grandes menaces à la paix et la sécurité auxquelles la population de la région de Beni fait face

5.1. Les types d'incidents récurrents dans la zone de Beni

Les communautés de la région de Beni, à l'Est de la RD Congo, font face à plusieurs menaces et défis liés à l'insécurité. Sept grands défis interconnectés ont été identifiés par l'équipe de recherche du Forum de paix, à savoir :

- Les attaques des groupes armés contre les populations civiles
- Les cambriolages nocturnes ;
- Les conflits fonciers ;
- Les arrestations arbitraires et détentions illégales ;
- Les massacres massifs des civils et assassinats ciblés ;
- Les embuscades sur les axes routiers contre les véhicules des commerçants ;
- Les incendies des maisons d'habitation, des écoles, des hôpitaux et des marchandises des commerçants.

Les défis émergents et dynamiques ont aussi attiré l'attention du Forum de Paix dans ce rapport. Il convient de noter que les réponses à l'enquête ont confirmé ces grands défis, mais qu'une catégorie supplémentaire y a été ajoutée : C'est « l'insécurité économique qui côtoie l'insécurité alimentaire découlant de l'absence d'opportunités d'emplois pour les jeunes et de faible pouvoir d'achat de la population afin d'accéder aux denrées alimentaires de première nécessité

²⁶ Elles exposent les engagements de chacun des deux camps sur un certain nombre de questions, dont la renonciation du M23 à poursuivre la rébellion et sa transformation en parti politique, l'offre mesurée d'amnistie aux combattants de la part du gouvernement, la libération de prisonniers, la démobilisation et la réintégration des anciens rebelles, la réconciliation nationale.

²⁷ Le Mouvement du 23 mars est majoritairement composé de mutins des Forces armées de la RDC (FARDC), dont beaucoup sont d'anciens membres du CNDP de Laurent Nkunda.

²⁸ <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/rdc-ce-que-revendiquent-les-rebelles-du-m23>

²⁹ <https://www.jeuneafrique.com/1338367/politique/rdc-m23-dans-le-secret-du-sommet-de-nairobi/>

³⁰ <https://www.radiookapi.net/2022/06/21/actualite/revue-de-presse/le-potentiel-retombees-du-3eme-conclave-de-nairobi-bientot-une>

». Par exemple, au cours du dialogue de paix organisé en date du 15 septembre 2022 en commune de Mangina, dans le territoire de Beni, les participants avaient aussi fait allusion à ce problème qui touchait essentiellement les jeunes dont certains utilisent la violence à l'absence des moyens de subsistance, et se font recruter dans les groupes armés qui poursuivent leurs activités à l'Est de la RD Congo, ont-ils indiqué. La ville et le Territoire de Beni d'une manière particulière ont été affectés depuis le mois d'octobre 2014 par une série de massacres indéterminable ayant coûté la vie à des milliers de civils, malgré la présence de la Monusco, des troupes ougandaises et des soldats congolais sur le terrain, ainsi que la présence de l'Etat de siège.

Dans la région, des groupes armés étrangers et des milices locaux font la loi en régnant en maîtres sur plusieurs localités³¹. Ces atrocités de masse perpétrées dans la région où on trouve des femmes enceintes éventrées, des bébés mutilés, des êtres humains ligotés et égorgés à l'arme blanche, visiblement les opérations « Sukola 1 (nettoyer, ratisser), Usalama (la paix), Shujaa (qui est fort) et l'état de siège, sont toutes restées comme des simples jeux de cache-cache. Quelques bastions des ADF ont été repris certes, mais les exactions contre les civils n'ont jamais cessé. Une situation qui exaspère les jeunes du Nord-Kivu en général et ceux de Beni en particulier qui ont lancé récemment des actions de protestation, à l'instar du sit-in spontané à Goma, à Butembo et à Beni devant les bases de la Monusco, accusée de passive³².

5.2. Les raisons présumées du choix de l'espace Beni par les groupes armés

Pourquoi cette "nouvelle guerre" partirait-elle de Beni ? Le territoire est propice aux mouvements rebelles par sa situation géographique d'abord : montagnes, massif de Ruwenzori, forêt dense, vallées, parc national des Virunga, fief d'une ancienne rébellion, jeunes sans occupation et politiquement très actifs... Bref, l'environnement de Beni ne facilite pas le démantèlement des groupes armés. Il y a aussi la rivière Semliki et tous ses affluents qui regorgent d'or, entre autres. Conséquence : depuis des années, divers groupes armés et milices locales y exploitent illégalement des ressources naturelles³³ – le bois notamment et des minerais en toute impunité, et leur nombre s'accroît du jour le jour. En attaquant, les ADF pillent tout ce qu'ils trouvent (points de vente des téléphones, dépôts de savon, riz, maïs, médicaments). Comme les autres groupes armés, ils s'intéressent aussi aux ressources de cette partie du Nord-Kivu, le bois et le cacao plus que les mines.

La majorité d'entre eux sont ethnocentriques et de taille limitée, tandis que d'autres ont des liens économiques, socioculturels et politiques solides avec les communautés locales. Cependant, un grand nombre d'entre eux rejoignent des coalitions complexes, certaines appartenant à des réseaux politiques et commerciaux plus vastes et pouvant être manipulées par les élites dans leur propre intérêt. Les opérations militaires conjointes avaient pour but de mettre fin aux crimes commis, notamment par l'ADF qui, depuis octobre 2014, a tué des milliers de personnes³⁴.

Il semble que certains soldats de l'armée régulière de la RD Congo, les FARDC, profiteraient également de ce trafic très lucratif³⁵. Le groupe d'experts des Nations-Unies sur la RDC a déclaré en 2015 avoir constaté que : « les FARDC ferment les yeux sur les massacres de Beni par les ADF », des rebelles islamistes ougandais, pour se consacrer au trafic de bois très lucratif vers l'Ouganda³⁶. Ce vaste Territoire de Beni, au Nord-Kivu, laissé sans véritable défense dissuasive devient un terrain de jeu pour des groupes armés. « Le cycle de violence est entretenu par la présence persistante de groupes armés congolais et étrangers, profitant de la vacance du pouvoir et du vide sécuritaire qui caractérisent l'est du pays, l'exploitation illégale des ressources, l'ingérence des pays voisins, l'impunité, les tensions intercommunautaires et l'incapacité de l'armée et de la police nationales de protéger efficacement les civils et leurs biens »³⁷.

5.3. L'opérationnalisation du programme DDRC-S, peut-être vers la cessation des hostilités par les groupes armés

Le retard que prend le lancement du programme de désarmement, démobilisation, relèvement commu-

31 Plusieurs civils ont été massacrés à la machette et leurs habitations ont été incendiées par les membres du groupe terroriste ADF.

32 <https://www.jeuneafrique.com/324435/politique/rd-congo-beni-pres-de-100-morts-de-5-mois-horreur-nemeut-presque-personne/>

33 <https://www.bbc.com/afrique/region-61250702>

34 https://www.lexpress.fr/actualites/1/monde/dans-l-enfer-des-adf-un-drapeau-jihadiste-dans-la-foret-congolaise_2154442.html

35 <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20151029-rdc-rapport-onu-officiers-traffic-bois>

36 <https://www.jeuneafrique.com/475483/politique/rdc-larmee-impliquee-dans-les-massacres-dans-le-territoire-de-beni-selon-un-rapport-du-gec/>

37 https://www.lepoint.fr/afrique/rd-congo-comprendre-la-guerre-a-beni-22-08-2016-2063005_3826.php

nautaire et stabilisation, a occasionné la résurgence de l'activisme des groupes armés³⁸ dans la région de Beni, notamment à MABOYA et dans le groupement Madiwe, en Territoire de Beni, respectivement dans la chefferie des Bashu et le secteur de Beni-Mbau. Selon les participants au dialogue de Mangina organisé en date du 15 septembre 2022 par le Forum de Paix, des membres du groupe armé UPLC cantonnés depuis plus d'un an à Maboya et à Kalunguta³⁹, localités situées respectivement à 33 et 40 Km au Nord de Butembo, dans le groupement Bulike, territoire de Beni, sur l'axe routier Butembo-Beni, ont élargie leurs champs d'action dans le Madiwe où ils font payés à la population civile des taxes illégales. Ils imposent des taxes sur tout. Ils perçoivent de l'argent sur les véhicules qui traversent un certains villages ou qui vont d'une zone à un autre sous leurs contrôle. Ils collectent des taxes sur les récoltes des agriculteurs et annuelle sur les commerçants. Réagissant à cette situation, le porte-parole de l'armée dans le cadre des opérations Sokola1, le capitaine Mwalushayi, a indiqué que : « nous avons pris l'engagement de renforcer les effectifs des militaires dans ces villages afin de donner la paix à notre population et imposer l'autorité de l'état, contrecarrer ces lors la loi⁴⁰ »

Le Forum de paix attribue le retard du lancement et de la matérialisation du processus de DDRC-S à plusieurs facteurs, notamment : l'absence d'une volonté politique d'accompagner le processus et le manque d'appropriation et implication des notables ainsi que des élus des zones en conflits.

5.4. Tueries en répétition, cause de l'exode rural et des déplacements massifs des populations à Beni.

Des nouvelles vagues des déplacés internes continuent d'arriver en ville de Beni par centaine à cause des massacres des populations civiles dans les villages périphériques de la ville surtout dans la chefferie des BASHU⁴¹ notamment à Katolu, Mutendero, Bulambo, Isonga, Kyadova, Nzaka, situés dans les groupements Isale-Bulambo et Isale-Kasongwere⁴².

En territoire de Beni, l'aggravation en fréquence et en nombre de victimes des massacres aurait accru les déplacements des populations vers les grands centres urbains tels que Oicha-cité, Erengeti, Mbau et Beni-ville où les ménages n'ont pas accès aux champs ni à d'autres moyens d'existence (petits commerce, etc.)

Pendant ce temps, la commune rurale de Mangina située au Sud-Ouest de la ville de Beni, accueille depuis le 30 août 2022 plus de 430 ménages des déplacés de guerre venus respectivement des villages BIAKATO, ALIMA, LWEMBA, LUKAYA, MAKUMO et ailleurs dans la chefferie des BABILA BABOMBI, en territoire de Mambasa, province de l'Ituri. Ceux-ci vivent aussi sans aucune assistance humanitaire, alors que cet afflux des déplacés entraîne un accroissement des besoins humanitaires dans la région.

Les populations des zones des conflits continuent d'être de plus en plus affectées à cause des exactions multi-formes subies, entraînant des déplacements⁴³ forcés presque généralisés. En avril 2022, la communauté économique des pays de l'Afrique de l'Est a mis sur pied une initiative visant la reddition de ces groupes armés. On peut noter une baisse des hostilités entre août et septembre comparée à la situation au mois de juin et juillet 2022.

Cependant, sur le terrain, les affrontements entre les groupes armés d'une part et les forces de sécurité d'autre part se poursuivent, malgré les efforts qui sont aménagés pour ramener la paix dans la région. Selon les alertes d'OCHA, de janvier à avril 2022, la RD Congo a compté 750 129 personnes nouvellement déplacées.

5.5. Les conflits fonciers en ville de Beni

Les conflits fonciers gangrènent depuis quelques années la ville de Beni, une ville en pleine expansion où tout le monde veut se procurer une parcelle. Entre temps, plusieurs services étatiques intervenant ou pas dans le domaine foncier (le bureau du cadastre, la Marie, les Communes, les Quartiers et les autorités coutumières...), chacun prétend pouvoir délivrer des documents parcellaires ou faire payer des taxes⁴⁴, profitant de l'ignorance des lois par les popula-

38 <https://www.radiookapi.net/2022/02/16/actualite/securite/nord-kivu-le-retard-du-lancement-du-programme-ddrc-s-occasionne>

39 <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/situation-de-protection-kalunguta-et-maboyaterritoire-de-beni-d#:~:text=Les%20localit%C3%A9s%20de%20Maboya%20et,axe%20routier%20Butembo%2DBeni.>

40 <https://www.radiookapi.net/2022/09/05/actualite/economie/perception-par-les-groupes-armes-des-taxes-aupres-des-commerçants>

41 <https://www.radiookapi.net/2022/09/14/actualite/securite/nord-kivu-plusieurs-villages-de-bashu-desertes-par-peur-dune-attaque-0>

42 <https://www.radiookapi.net/2022/08/15/actualite/securite/beni-des-agriculteurs-enlevés-par-les-adf-bashu-sechappent-des-mains>

43 <https://www.radiookapi.net/2022/05/15/actualite/securite/beni-linsecurite-la-base-de-la-hausse-des-prix-dans-l>

44 Or, seuls sont valables les titres délivrés par le conservateur des Titres fonciers.

tions⁴⁵ . Chaque année, dans leurs lignes budgétaires respectives, le gouvernement provincial du Nord-Kivu, la Mairie et les communes de Beni mentionnent la vente des documents parcellaires parmi les recettes à mobiliser⁴⁶ .

Au même moment, le ministère des Affaires foncières par le biais des divisions provinciales des Titres immobiliers et des Cadastres exécutent aussi des arrêtés et nomenclatures des actes générateurs de recettes.

Une confusion de textes réglementaires et de rôles que chaque acteur doit jouer dans ce secteur très sensible règne. Malgré cela, les loi en la matière, y compris l'ensemble des procédures à suivre pour sécuriser son terrain restent méconnus du grand public, et cela entraîne des incompréhensions et conflits fonciers dans la ville de Beni.

La ville de Beni reste secouée par cette réalité qui impacte négativement tous les quartiers. Les échos entraînés par les spoliations et tentatives des spoliations des espaces publics par les tiers créent une rupture de confiance entre les autorités et la population. Les premières conclusions de cette investigation montrent que plusieurs bureaux des quartiers, espaces publics, cimetières, marchés, avenues sont soit déjà spoliés ou en attente de spoliation par certains acteurs véreux du secteur foncier à Beni.

Une autre tranche de la population considère plutôt que ces conflits de terre sont facilités par certains officiels récemment nommés dans le régime de l'état de siège.

Le Forum de paix a mené une enquête dans ce sens afin de tenter de comprendre d'avantage cette problématique et de proposer des pistes des solutions. Les résultats ont révélé que : « plusieurs parcelles, marchés, cimetières, centre de santé et avenues sont déjà vendues et occupés par des tiers moyennant les documents dument délivrés par l'état, ou encore par les jugements coulés à force de la chose jugée nonobstant les revendications de la population témoins de l'historique d'acquisition de ces sites.

Pour illustrer la gravité de la problématique du foncier dans la ville de Beni nous pouvons dire :

- Un conflit foncier entre deux familles (Kyanakere et Simbili) au Quartier Lubahemba, cellule Masubelu, dans la commune Beu, en ville de Beni, s'est soldé par la mort de trois (3) personnes et des blessés, tous d'une même famille la journée du samedi 30 octobre 2021. Les personnes décédées sont toutes de la famille Simbili, déjà sortie « vainqueur⁴⁷ » après un jugement rendu par la justice » ;

- A Kasindi, le journaliste Evariste Hangya, œuvrant à la radio soleil FM de Kasindi a été victime de coups de machette sur sa main gauche. Le fait remonte dans l'après-midi du mercredi 29 juin 2022 dans le quartier Congo Ya Sika au poste frontalier de Kasindi⁴⁸ (Nord-Kivu). En effet, le conflit foncier qui l'oppose à un tiers est à la base de cette situation. « Je me suis rendu dans ma parcelle. Malheureusement, il y avait quelqu'un qui me disait être propriétaire pourtant je détiens tous les documents possible de cette dernière, après une dispute, il a procédé par me couper à l'aide d'une machette sur ma main gauche »⁴⁹. Notons que la victime a été vite dépêchée dans une structure sanitaire de la place pour les soins appropriés après cet incident et pour le moment il s'est déjà rétabli.

5.5.1. Quelques cas présumés des spoliations et tentatives des spoliations des espaces publics en ville de Beni

- ☐ Des individus ont construit juste à côté du siège de l'Etat, soit la mairie ;
- ☐ Le petit marché de Benengule ;
- ☐ Le dossier de la parcelle du bureau de quartier de Paidia ;
- ☐ Conflit du bureau de quartier Bundji ;
- ☐ Conflit au cimetière de Ngongolio ;

⁴⁵ <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/nord-kivubeni-lignorance-des-lois-et-la-corruption-multiplient-le>.

⁴⁶ Ordonnance-loi n° 18/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, taxes et droits de la province et de l'entité territoriale décentralisée ainsi que les modalités de leurs répartitions.

⁴⁷ <https://www.politico.cd/encontinu/2021/11/01/rdc-nord-kivu-un-conflit-foncier-fait-des-morts-a-beni.html/96407/>

⁴⁸ <http://topinfos24.com/beni-conflit-foncier-un-journaliste-victime-de-coup-de-machette-a-kasindi/>

⁴⁹ Le journaliste Evariste Hangya, œuvrant à la radio soleil FM Kasindi a été victime de coups de machette sur sa main gauche, le fait remonte de l'après-midi du mercredi 29 juin 2022 dans le quartier Congo Ya Sika au poste frontalier de kasindi (Nord-Kivu).

- ❑ Conflit au bureau de quartier Matonge ;
- ❑ Conflit foncier au stade Masyani ;
- ❑ Conflit au bureau de quartier Malepe ;
- ❑ Conflit au petit marché de kaliva ;
- ❑ Conflit foncier sur l'avenue où la société Power Seven a construit.

5.5.2. Identification des causes probantes des conflits fonciers à Beni

- La corruption présumée de certains Chefs coutumiers, agents et fonctionnaires des services de tutelle, quelques animateurs de la justice de mœurs légères et les chefs de base ;
- L'interprétation biaisée de la loi foncière qui divise tous les partenaires ;
- L'absence de la transparence dans le secteur du foncier et la volatilité de la situation sécuritaire dans la région ;
- L'absence des mécanismes consultatifs des communautés locales sur la problématique foncière (morcellement, lotissement, octroi des terrains à X ou à Y) ;
- L'insuffisance de mécanismes de prise en charge et de prévention des conflits fonciers par les structures traditionnelles et étatiques habilitées.

5.5.3. Cartographie actualisée des sites en conflits fonciers en ville de Beni après le dialogue de paix organisée par Forum de paix

1. En commune Mulekera :

- Stade situé au quartier Masyani ;
- Cimetière de Ngongolio ;
- Cimetière de Masyani ;
- Abattoir public de Beni ;
- Centre de santé Masyani ;
- Concession abritant le bureau de la commune Mulekera ;
- Concession Machozi à Masyani ;
- Concession Mupitanzila au quartier Masyani ;
- Concession UPAC, nommé site de la réconciliation, loti à l'époque du règne du RCD/KML.

2. En commune de Ruwenzori

- La parcelle du quartier Paidà ;
- Le stade SOTADERE à Talyata ;
- L'avenue KASUKU bloquée par une maison déjà construite là-bas ;
- Le bloc Vulyambo, l'avenue vendue ;
- La cellule Vusamba sur l'avenue Ramazani ;
- Le stade bel air ;
- Le petit marché appelé communément KASOKO MUNZAMBAYI ;
- Le stade Sun City au quartier Boikene ;
- Le cimetière Kipriani ;
- La concession du petit marché Kasabinyole ;
- La parcelle du bureau de quartier Mabakanga ;

3. En commune de Beu

Pendant les enquêtes sur le terrain, il a été révélé qu'il existe des conflits autour des terres au quartier Malepe en commune de Beu. Mais aussi, présente au dialogue de paix sur « le décryptage de la problématique foncière qui crée une méfiance entre les autorités et la population en Ville de Beni », madame LUTIGARDE, cheffe de quartier honoraire

de Malepe a déclaré ce qui suit : « Lors du découpage de la cité, des terres ont été accordées à des citoyens et des parcelles avaient des grandes dimensions. On a demandé aux gens de construire des maisons le long du boulevard. Et au quartier Malepe, le boulevard Mupanda qui va de Mupanda jusqu'à Mukulya est de 20 (vingt) m. Ce qui étonne, c'est que ces mesures sont bousillées par les autorités en place ; Quant au bureau du quartier Malepe, si cette parcelle est vendue, c'est la complicité des services de cadastres parce qu'ils ont dédoublé les documents. Le stade, Kaliva est parti, c'est aussi la complicité. Parce que j'ai géré ce quartier pendant 17 ans, et ce terrain de faire plus trente ans et était réservé à l'Etat. Si aujourd'hui surgit avec des documents qui lui octroie la propriété, c'est incompréhensible ; Le petit marché de Malepe. La parcelle là appartenait à une famille qui n'a pas eu d'enfants dans sa progéniture. Après sa mort, j'ai demandé aux gens du quartier de l'utiliser comme marché en attendant qu'on trouve les autres membres de la famille qui peuvent mettre en valeur. J'ai cherché cette famille jusque Kisangani et je l'ai retrouvé. Il était question de leur proposer une autre parcelle et de laisser les femmes continuer à vendre là-bas ».

4. En commune de Bungulu

- Le conflit au tour du stade de KIMBANGU entre Monsieur MUNDEKE et l'équipe de football BENI-SPORT ;
- Le stade de la jeunesse de MAMIKI, dossier en cours d'instruction à l'auditorat militaire. Il se trouve que les géomètres du service de Cadastre et des présumés faux chefs coutumiers sont en conflit ;
- Au Quartier MUKULYA en commune de Bungulu, Cellule MANZOLE, KILYA, TABI..., les champs sont morcelés en désordre sans que les Chefs terriens ne soient consultés ;
- Au quartier MAMBANGO derrière l'usine de BRASIMBA, le morcèlement crée des conflits. Les habitants de ce coin ont révélé que la perception des pourcentages sur les parcelles des particuliers en est à l'origine. Exemple : Cadastre 15%, Chefs terriens 25%, Maîtres Avocats 10% (voire dossier concession Ngese).

VI. Consolidation de l'approche collaborative entre acteurs de sécurité, autorité étatique de base et acteurs locaux de paix

6.1. Renforcer la collaboration pour sauver les victimes

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet Zivik, le Forum de paix travaille afin de renforcer l'approche collaborative entre les acteurs de sécurité, les autorités étatiques et les acteurs de la société civile. Les autorités étatiques se sont approprié cette approche en prenant des décisions au cours de leurs rencontres d'analyse et d'évaluation des contextes sécuritaires avec les membres des comités locaux de paix.

A titre d'illustration :

- Le fonctionnaire délégué du Gouverneur basé à Bulongo a pris la décision le 4 octobre 2022, en accord avec le commandant des forces armées congolaises, de placer des militaires au centre de santé de la place afin de sécuriser le personnel médical et les malades la nuit contre les éventuelles attaques des groupes armés. En outre, les troupes ougandaises et congolaises ont pilonné des positions ADF en profondeur, intensifier les patrouilles des combats afin de permettre à la population d'accéder à leur champs jadis envahis par les ADF⁵⁰
- Après un plaidoyer des membres du CLP Mbau au cours de la réunion du 10 septembre 2022, le chef de village Mbau III avait écrit au procureur de la république pour solliciter un mandat de perquisition permanente dans des maisons de tolérance présumées d'héberger des bandits à mains armées dans le milieu. En réponse à cette demande, le procureur a signé un mandat de perquisition permanente afin de permettre au service de sécurité d'agir à temps permanent ;
- A KASINDI, grâce au plaidoyer mené par le CLP local au cours de la réunion du 30 août 2022 avec les autorités de la place, le commandant de la police avait ordonné la libération immédiate d'une personne détenue pour une dette de 15 dollars ;
- A Beni, après le dialogue de paix tenu en date du 13 août 2022 sur « la problématique de la spoliation et tentative de spoliation des espaces publics par les tiers qui crée une rupture de confiance entre les autorités et la population le conflit foncier », le chef de Cadastre a écrit en date du 15 août 2022 au Maire de ville pour lui demander de procéder à la démolition d'une maison construite sur une avenue (espace public), ayant reçu une copie de la lettre du Chef de Cadastre, le consterné a écrit à son tour au Maire de la ville sollicitant le droit d'occupation temporel du lieu vu que la parcelle est affectée au Ministre de l'Intérieur dont la Mairie fait partie. Pour le moment, le dossier est en cours

⁵⁰ <https://rtvh.net/beni-la-coalition-fardc-updf-pilonne-les-positions-adf-dans-les-environs-de-bulongo-et-karuruma/>

au niveau de la Mairie.

- A BUNYUKA, le chef de Quartier Buyimba pris la décision de convoquer une réunion d'urgence avec les chefs de 10 maisons et les chefs de blocs en urgence, deux jours après le plaidoyer du CLP au cours de la réunion du 10 septembre, afin de palier le problème des conflits fonciers, au cours de cette réunion il a été décidé que lorsque il y a la vente d'une parcelle dans le future, le chef de quartier, l'avenue, chef de blocs et le chefs de 10 maisons doivent être tous là comme témoins, ils ont aussi écrit au chef chefferie lui demandant d'arrêter le morcèlement des terre dans la chefferie, ce qui est déjà fait;

- A la demande du CLP Mbau lors de la réunion du 10 septembre, le commandant des FARDC basé à Mbau a pris la décision de placer une position militaire sur l'axe Mbau-Kamangu au niveau d'un village appelé ma kiosque, afin de protéger les civils qui vont dans leurs champs ;

- Le commandant de la police de Ngazi a pris la décision d'améliorer la qualité de son service et de sanctionner les policiers auteurs des actes des tracasseries routières et de renforcer les patrouilles nocturnes, afin de protéger la population civile. C'était à l'issu de la réunion du entre les autorités et le CLP de la place ;

- A Bulongo, une position militaire des forces armées ougandaise a été placée en profondeur après plaidoyer des membres du CLP mené en date du 4 octobre 2022 afin de protéger les agriculteurs contre les groupes armés.

6.2. Défis des acteurs locaux face aux actions de paix

Les artisans locaux de paix dans l'Est de la RD Congo sont confrontés à toutes sortes de défis sécuritaires. Heureusement qu'ils sont extrêmement sensibles aux signes avant-coureurs qui leur permettent de réduire ou d'éviter les éventualités.

Les activités de dialogue organisées par le Forum de paix ont démontré que si les acteurs de la société civile, les autorités politico-administratives et les acteurs de sécurité travaillent ensemble en étroite collaboration, il est possible que les services de sécurité agissent de manière proactive lors d'intervention en cas d'attaque contre la population civile. La collaboration étroite entre les acteurs de sécurité et la population peut aider à jouer un rôle dans la prévention, mais aussi dans la réponse et le redressement de la situation sécuritaire dans la région de Beni.

Pour le Forum de paix, les champs de la prévention des atrocités, de la prévention des conflits violents et de la consolidation de la paix, se recoupent. Une paix durable n'est pas linéaire. En matière de la consolidation de la paix, les artisans de la paix sont mieux placés pour lancer des initiatives de paix. C'est dans cette optique que le Forum de Paix va continuer à faciliter des séances des dialogues de paix et communautaires avec une variété des parties prenantes impliquant les chefs locaux et religieux, les FARDC et la police nationale, les services de renseignement, la MONUSCO et j'en passe, afin d'optimiser les différentes actions de consolidation de la paix mises en œuvre depuis des années. Ensuite, il va continuer à appuyer le système d'alerte précoce et de réponse rapide via son réseau des CLP très actifs et engagés dans la prévention des violences et la consolidation de la paix .

6.3. Dénoncer les antivaleurs, un travail risqué à Beni.

Le conflit armé et les violences qui se sont poursuivis ont fait des milliers de morts au Nord-Kivu, entraînant des déplacements massifs des populations et donné lieu à des violences en vers certains défenseurs des droits humains et peace bluiders dans la région de Beni. Le recours aux arrestations arbitraires et aux détentions illégales est une pratique courante dans toute la RD Congo. Les conditions carcérales, toujours inhumaines. Les rassemblements et les manifestations organisés par des partis d'opposition ou des organisations de la société civile jugées critiques à l'égard du régime, ont souvent été interdits ou violemment réprimés. A titre exemplatif, des défenseurs des droits humains et des journalistes ont été la cible d'agressions et de menaces : au moins trois journalistes ont été tués ; deux militants issus du mouvement citoyen dit la Lutte pour le changement (LUCHA), ont été arrêtés à Goma en juillet et septembre 2021, respectivement, pour avoir déclaré que les autorités locales et le personnel de la fondation Denise Nyakeru Tshisekedi, créée par l'épouse du président de la République, détournaient l'aide humanitaire destinée aux personnes déplacées du fait d'une éruption volcanique qui avait eu lieu près de Goma en mai 2021.

À la suite d'une plainte pour diffamation déposée par la Fondation auprès du parquet militaire de Goma, ces militants ont été détenus pendant plusieurs mois. Ils ont été libérés sous caution en novembre 2021, mais les charges forgées de toutes pièces qui pesaient sur eux n'ont pas été abandonnées.

Treize autres militants de LUCHA ont été arrêtés et placés en détention à Beni en novembre 2021 pour avoir organisé une manifestation pacifique contre l'état de siège ; ils ont été libérés une année plus tard.

Pour tenter d'atténuer les menaces, le Forum de paix est intervenu pour le déplacement vers des lieux sûrs des certains défenseurs de droits humains et lanceurs d'alerte ayant reçus des menaces de mort. Nous citons notamment messieurs Moise Kiputulu, Kizito Bin Hangi, Samuel Kambula et Jean-Pierre NDUNGO (ancien psychologue au Forum de paix)⁵¹.

VII. Des indices de la précarité de la situation socio-économique, humanitaire et sécuritaire malgré la variété des remèdes

7.1. Les droits de l'homme

La situation sur le plan du respect des droits humains à Beni reste déplorable, car elle se dégrade du jour le jour avec des arrestations arbitraires et détentions illégales, souvent pour simple raison d'enquêtes par les services de sécurité et les animateurs de la justice. Plusieurs cas de violations et atteintes aux droits de l'homme et à la liberté d'expression et d'opinion, ont été attribués aux forces de sécurité et de l'ordre. A l'exemple de l'arrestation collective des 12 militants de la LUCHA (un mouvement citoyen) qui manifestait pour protester contre la 12ème prorogation de l'état de siège par l'assemblée nationale alors que, disaient-ils, l'Etat de siège va du mal en pis. A cause de cette noble revendication, les infortunés ont été détenus par la justice militaire, puis condamnés par le tribunal militaire de garnison de Beni, pour des peines allant jusqu'à une année de servitude pénale; ils ont interjeté l'appel à la cour militaire du Nord-Kivu basé à Goma. Statuant en deuxième ressort, la Cour militaire a décidé d'annuler les sanctions pénales infligées contre les 13 DDH du mouvement LUCHA pour incompétence matérielle, et par conséquent, les renvoya devant des juridictions civiles compétentes. Bien que ce verdict soit une lueur d'espoir et un pas en avant vers la libération de 13 DDH, le Forum de Paix déplore le temps qu'ils ont passé en prison, en attendant la suite de leur dossier. Les défenseures n'auraient jamais dû être arrêtés puis détenus pour avoir exprimés leur liberté fondamentale dans la non-violence⁵².

Se référant aux statistiques ci-haut détaillées, à l'espace d'une seule année sous état de siège, soit du 6 mai 2021 au 6 mai 2022, la Ville et le territoire de Beni ont été affectés par des attaques et d'incidents qui touchent directement l'intégrité de la personne. Bref, la situation des droits humains ne s'est pas améliorée⁵³. Les ADF continuent à commettre leurs exactions contre les populations civiles dans toute quiétude, malgré les efforts consentis par les autorités nationales avec le soutien de la MONUSCO et de l'armée ougandaise.

7.2. Le social des populations de Beni bafoué par les autorités

Les afflux massifs des déplacés internes continuent dans la ville de Beni suite aux attaques et tueries récurrentes des populations civiles aux agglomérations situées dans les secteurs de Beni-Mbau et de Ruwenzori et les chefferies des Bashu et des Watalinga. Prêtes à supporter la charge, les familles d'accueils de ces déplacés n'ont plus aussi accès aux champs à cause de l'insécurité de plus en plus grandissante dans la région de Beni et ses environs. Cette situation a favorisée une hausse fiévreuse des prix des denrées alimentaires de première nécessité en ville de Beni. Les prix ont triplé sur le marché depuis les deux dernières années. La population vit dans une sorte de désespoir mêlé à une frustration suite à une insécurité grandissante et aux tueries qui continuent. L'insécurité alimentaire associée au manque d'emploi des jeunes affectent durement le comportement de la population de Beni. Cette précarité sociale crée un climat favorable à ceux qui recrutent les enfants dans les groupes armés et associations des malfaiteurs. En général, il s'observe en ville de Beni une augmentation des maladies mentales, situation qui résulte des prises excessives des drogues et d'alcools par les jeunes.

En outre, le Fonctionnaire délégué du Gouverneur basé à Kasindi avait demandé aux utilisateurs de la monnaie Ougandaise de s'en débarrasser dans 48 heures, dont la date limite avait été fixée pour le mercredi 15 septembre 2021. Pour ce responsable, le shilling Ougandais devrait disparaître au profit du franc Congolais. Malheureusement, cette me-

⁵¹ En 2018, le Forum de paix de Beni a lancé un programme intitulé Système d'alertes précoces et de réponses rapides (SAPRA) avec l'aide de Peace Direct. Ce système ciblait principalement les secteurs Beni-Mbau, Bashu et Ruwenzori du territoire de Beni, ainsi que la ville de Beni.

⁵² <https://www.protectioninternational.org/fr/nouvelles/declaration-publique-la-cour-militaire-de-beni-annule-la-condamnation-des-13-defenseures>

⁵³ <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/atteintes-et-violations-des-droits-de-lhomme-et-du-droit-international-humanitaire-dans-les-territoires-de-beni-nord-kivu>

sure a entraîné une incidence sur le produit alimentaire des premières nécessités et leur prix, car les ougandais ont opté de rester chez eux depuis cette mesure. Les échanges commerciaux entre la cité de KASINDI et l'Ouganda en District de KASESE sont en souffrance. A cela s'ajoute les conséquences d'une grève momentanée déclenchée au début du mois de juillet par les opérateurs économiques de la région qui réclamaient le renforcement des mesures sécuritaires sur la route Beni-Kasindi où des embuscades contre les véhicules avec à leurs bords des marchandises des commerçants étaient récurrentes. Cette sèche des activités avait occasionné la hausse des prix des plusieurs articles parmi lesquels ceux des premières nécessités. Suite à cet afflux des déplacés internes et à la précarité des conditions de vie, il se développe en ville de Beni la prostitution de certaines jeunes filles mineures issues des familles des déplacés, obligées de se prostituer pour leur survie. Mais aussi, plusieurs autres enfants déplacés n'ont pas accès au système scolaire.

7.3. L'économie en berne faute de l'insécurité indéterminable à Beni

L'économie de la région de Beni saigne à blanc. Les attaques ciblées contre les véhicules transportant les marchandises n'ont pas cessé sur les axes principaux comme : BENI-KASINDI, BENI-BUTEMBO, BENI-MUTWANGA, BENI-KAMANGO, OICHA-KOMANDA, etc. Les commerçants paient le lourd prix de cette violence lâche. Les incendies des véhicules avec des marchandises à leurs bords entraînent des pertes considérables pour les commerçants qui regardent impuissamment leurs capitaux rendus en cendre sans aucune assistance.

Ce phénomène détruit le tissu économique déjà fragilisée depuis des longues années de guerre dans la région. La proportion des ménages en insécurité alimentaire dans le territoire de Beni se lève à 35 %, soit environ 545 000 personnes. Comme conséquence directe, les enfants déplacés de moins de 5ans sont frappés par une malnutrition aiguë, selon la coordination de l'aide humanitaire dans la région de Beni⁵⁴. Les violences et les déplacements massifs des populations ont entraîné une baisse considérable de la production des denrées alimentaires de première nécessité et de récolte.

Conséquence, une augmentation des prix notamment dans la chefferie des Bashu où un membre de l'association des producteurs agricoles de Vuhimba témoigne qu'en 2021 un sac du riz blanc de 100 kg se vendait à 74 \$, mais aujourd'hui le même sac se négocie à 120 \$. Un autre habitant de Beni renseigne qu'un sac de braise est passé de 30.000 FC à 60.000 FC en un mois, et le petit seau de cossettes de manioc est passé de 7000FC à 12.000FC. La majorité de la population du Territoire de Beni étant agricultrice, plusieurs parmi elles n'ont plus accès à leur champ, à cause de la présence des groupes armés dans cet espace depuis plusieurs années.

7.4. Envisager les facilités économiques aux commerçants, le gouvernement de la RD Congo favorable à la demande.

Lors d'une conférence de presse à Kinshasa le lundi 18 juillet 2022, le porte-parole du gouvernement congolais, Patrick Muyaya⁵⁵, a indiqué que le gouvernement de la République réfléchi sur des mesures sécuritaires à prendre et des facilités économiques à accorder aux opérateurs économiques évoluant à Beni dans la province du Nord-Kivu. Cette démarche du gouvernement s'inscrit dans la logique de soutenir les opérateurs économiques de ce coin du pays qui sont victimes d'incendies de leurs véhicules avec des marchandises par les ADF, notamment sur les routes Beni-Kasindi, Beni-Komanda via Oicha, etc. « Nous assurer que nous accordons une attention particulière dans les provinces sous état de siège. C'est justement parce qu'il y a ces opérations militaires qui s'accompagnent fort malheureusement des représailles, donc il faut ranger toutes ces attaques sur les camions, sur les convois comme des représailles aux mesures justement aux opérations que nous menons. De ce point de vue, on peut rassurer la communauté des affaires de cette partie du pays que leurs préoccupations seront prises en compte »⁵⁶.

Ces propos sont motivés par la grève récente des membres de la fédération des entreprises du Congo (FEC), section de Lubero-Butembo et Beni qui avaient suspendu le trafic d'importation et d'exportation des marchandises, à partir de la frontière de Kasindi, poste frontalier avec l'Ouganda. Les opérateurs économiques dont les engins avec marchandises sont souvent incendiés par les ADF sur l'axe Kasindi-Beni souhaitent que des escortes soient organisées par les forces de défense et de sécurité qui sont dans la zone, selon le contenu de leur déclaration dont voici un extrait

⁵⁴ <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/atteintes-et-violations-des-droits-de-lhomme-et-du-droit-international-humanitaire-dans-les-territoires-de-beni-nord>

⁵⁵ <https://actualite.cd/2022/07/19/insecurite-sur-la-route-beni-kasindi-outr-le-renforcement-des-mesures-securitaires-le>

⁵⁶ Outre le renforcement des mesures sécuritaires, le gouvernement envisage des facilités économiques aux commerçants, propos du Ministère congolais de la communication.

: « Après avoir adressée trois correspondances successives en date du 1er Juin, de 8 Juin et du 4 Juillet aux autorités compétentes afin de les alerter concernant les tueries et les incendies des conteneurs de marchandises des opérateurs économiques du Nord-Kivu⁵⁷ ; face à la persistance de cas de l'insécurité des véhicules et des marchandises, des opérateurs économiques du Nord-Kivu ont décidé de suspendre les opérations d'importations et exportations sur la frontière de Pondwe-Kasindi, en attendant que le Gouvernement donnent des garanties sécuritaire de leurs marchandises sur les routes Kasindi-Beni-Butembo et Butembo-Bunia-Kisangani».

Les revendications de la FEC pourrait se résumer en: « pacification urgente de la partie est du pays, la compassion du gouvernement aux victimes à la hauteur des sinistres subis, allègement fiscaux et parafiscaux très significatifs, suppression de toutes les pénalités liées aux différentes déclarations, organisation des escortes des véhicules sur les axes concernées⁵⁸ ». Le 16 juin, le gouvernement provincial du Nord-Kivu avait pris la décision d'escorter les véhicules sur cette axes afin d'assurer la sécurité des personnes et des marchandises⁵⁹. Malheureusement, cette pratique n'avait même pas duré 2 mois

7.5. Conjoncture économique globale dans le pays

Selon le ministère des finances, la RD Congo connaît actuellement des bonnes performances économiques. Cette situation est consécutive à l'envolée des cours des matières premières à l'international. Cependant, depuis le mois de juin 2022, on note un réajustement des prix de carburant consécutif à la persistance des chocs exogènes liés à la hausse des prix de ce produit sur le plan international entraînant la hausse du coût de transport.

Quant à la monnaie nationale, elle a connu une dépréciation mensuelle en fin juillet 2022 pour s'établir à 1,033 %. Cette instabilité de la monnaie locale favorise également l'instabilité des prix non seulement des produits importés mais aussi des commodités produites localement. Dans les zones en proie aux conflits, l'accentuation de l'insécurité pourrait pousser des ménages supplémentaires à abandonner leurs moyens d'existence et ainsi creuser des déficits de consommation alimentaire de plus en plus importants au fil des campagnes. Les zones de l'est qui connaissent les effets de la crise prolongée resteront en crise, notamment l'Ituri (Irumu et Djugu), le Sud-Kivu (Uvira et Fizi) et le Nord-Kivu (Beni, Rutshuru et Masisi).

Entre octobre 2022 et janvier 2023, qui correspond au pic de la soudure dans l'est de la RD Congo, la situation des ménages sur l'ensemble de la zone sera de plus en plus difficile avec un accès limité à la nourriture du fait de l'épuisement des stocks⁶⁰. On estime que les récoltes vertes de décembre pourront soulager les populations qui auront commencé à développer des stratégies d'adaptation souvent dommageables et irréversibles et améliorer la consommation alimentaire des ménages sur l'ensemble de la zone Est.

7.6. Situation des marchés et flux commerciaux

Se référant aux analyses du marché de FEWS NET, les prix des principaux produits importés, notamment le riz et l'huile végétale raffinée, connaissent des fluctuations conjoncturelles et atypiques qui sont dues aux ralentissements et spéculations des approvisionnements en lien probable avec la crise en Ukraine. On assiste également au ralentissement des approvisionnements en provenance des pays voisins comme le Rwanda, l'Ouganda et la Tanzanie face à l'incertitude engendrée par la crise mondiale actuelle. Le prix du carburant a connu aussi une augmentation à cause des importations limitées de ces derniers mois et d'insécurité sur la route Beni-Kasindi où les véhicules transportant des marchandises sont souvent la cible d'attaques des groupes armés. Depuis le mois d'avril 2022, le prix du carburant est en hausse variant entre 10 à 30 pourcents sur différents marchés de la RDC.

Cette situation a eu un impact sur les prix des biens et services, et par conséquent sur l'accessibilité des ménages à faibles revenus aux denrées alimentaires qui sont important dans le panier des ménages.

En dépit d'une relative accalmie observée dans la zone depuis la décision du gouvernement provincial visant à escorter les véhicules transportant des marchandises, une hausse des prix des produits importés s'observe sur le marché local, cette hausse serait dû au coût de transport lié à celle des produits pétroliers au niveau global, ce qui continue à maintenir les prix au-dessus de la moyenne.

57 Voir la correspondance de la FEC Butembo-Lubero N°RM/KKF.241/2022 du 7 Juillet 2022.

58 <https://www.radiookapi.net/2022/07/18/actualite/securite/nord-kivu-le-gouvernement-provincial-decide-descorter-des-vehicules>

59 Une décision prise après une semaine de grève des commerçants du Grand nord qui demandent plus de sécurité auprès de l'Etat.

60 <https://fews.net/fr/southern-africa/democratic-republic-congo/food-security-outlook/june-2022>

VIII. Conclusion

Beni est une ville d'environ 449812⁶¹ située à proximité du Parc national de Virunga, sur le plateau du mont Ruwenzori à environ 5109 m d'altitude⁶². Elle se trouve à 90km de Kasindi, une cité qui est en frontière avec l'Ouganda. Beni est au cœur du territoire où opèrent les groupes armés, notamment l'ADF qui étend davantage sa zone d'action, à l'est, vers les contreforts neigeux des monts Ruwenzori et la frontière ougandaise, et au nord, vers l'Ituri, la province voisine du Nord-Kivu. Peu à peu, la question de leur appartenance à la galaxie djihadiste s'est posée. Un cap a été franchi en avril 2019: depuis cette date, certaines attaques des ADF sont revendiquées par l'organisation Etat islamique - via ses canaux habituels sur les réseaux sociaux -, qui désigne le groupe comme sa "Province d'Afrique centrale" (Isap en anglais).

Face à ce déferlement de violences de toute part, il apparaît plus qu'urgent d'assurer la sécurité de la population civile dans la région de Beni. Les partenaires internationaux de la RD Congo devraient soutenir les efforts du gouvernement congolais visant à améliorer la protection des civils. Il est aussi urgent de fournir des efforts pour identifier et punir les auteurs des tueries à Beni. Tout comme, il est important d'intensifier les patrouilles de combat afin d'améliorer la sécurité des personnes et de leurs biens.

Les partenaires du Forum de paix doivent maintenir cet appui visant à consolider l'approche de collaboration étroite entre les acteurs de sécurité, la population et les autorités de base pour un retour effectif de la paix dans la région et mettre fin à cette détérioration continue, à cause des attaques des groupes armés grâce aux réponses et actions locales proactives.

Les massacres fréquents perpétrés dans le territoire de Beni ont attisé la colère du peuple à l'égard du gouvernement congolais, les forces de la Monusco⁶³ et les services de sécurité pour avoir presque échoué à arrêter les massacres. Cette colère a inspiré de nombreuses journées villes mortes au fil des années, marches pacifiques et certains incidents de « justice populaire. »⁶⁴

Le Forum de paix encourage les juridictions congolaises et la Cour Pénale Internationale à recueillir des informations afin de déterminer si une enquête pourrait être ouverte pour des crimes qui sont en train d'être commis dans la région de Beni et de l'Ituri.

Les populations de ces deux parties du territoire national ne sont psychologiquement normales. Elles font face au quotidien à des nombreux défis liés à l'insécurité, mais par-dessus de tout, elles endurent.

Ces coins du pays ont besoins plus d'une attention internationale soutenue, pour mettre fin rapidement à l'insécurité et de traduire en justice les responsables de ces attaques contre les populations civiles, mais aussi de surveiller les mouvements financiers de l'organisation Etat islamique (EI) en RD Congo afin de couper leurs sources de financement.

61 <https://data.humdata.org/dataset/rdc-statistiques-des-populations-de-la-rdc-par-zone-de-santé-en-2022>.

62 [https://fr.wikipedia.org/wiki/Beni_\(ville\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Beni_(ville))

63 la MONUSCO, et sa « Brigade d'intervention », force de 3000 membres créée mi-2013 pour mener des opérations militaires contre les groupes armés

64 <https://www.hrw.org/fr/news/2022/10/07/rd-congo-protéger-les-civils-beni-contre-les-attaques>

IX. Recommandations

Au président de la république et Chef de l'Etat :

De formuler formellement une requête au Procureur de la Cour Pénale Internationale tendant à demander des enquêtes mixte sur les massacres de Beni et de l'Ituri.

Aux présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale, ainsi qu'à tous les parlementaires :

- D'évaluer sans complaisance les prorogations de l'état de siège votées plus de 36 fois consécutives dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, et de le lever aux prochaines plénières pour manque des stratégies appropriées ;
- D'user de leur pouvoir des parlementaires pour annuler tous les accords-pièges avec les tiers, pour préserver la souveraineté de la république ;
- D'évaluer constamment le niveau d'exécution, par toutes les parties, du Pacte International sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la Région des Grands Lacs, et d'en faire rapport aux peuples souverains. Le cas échéant, le remplacer par un autre instrument au regard des résultats mitigés sur le terrain.

Au premier ministre et chef du gouvernement :

- De s'attaquer aux causes profondes des conflits à l'Est du Congo et de mettre en œuvre sans délai le Programme désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (PDDRC-S) vu que l'approche militaire a déjà montré ses limites vis-à-vis de la protection des civils et de la neutralisation des groupes armés;
- De mettre sur pied une politique de défense et sécurité s'appuyant sur les 6 fonctions stratégiques, à savoir : «Connaître - Prévenir – Anticiper – Dissuader – Protéger - Intervenir » telle que mentionner dans le programme d'action 2021-2023 du gouvernement de l'Union Sacrée pour la Nation;
- D'accélérer le processus de réforme de l'armée et de la police, conformément au 2e pilier, axe 3 du programme d'action 2021-2023 du gouvernement de l'Union Sacrée pour Nation qui parle de la réforme du secteur sécuritaire.

Au Ministre de la défense et des ex-combattants :

- De délocaliser les ex-combattants mai mai UPLC qui se sont déjà rendus, de la zone opérationnelle militaire pour d'autres Territoires ;
- De rendre professionnelle la communication publique de l'armée, afin de maintenir le mariage civilo-militaire dont les signaux de divorce sont prévisibles ;
- De renforcer la logistique et les effectifs des militaires au front et de veiller à leur bonne prise en charge, ainsi que de leurs dépendants ;
- De développer les mécanismes de fonctionnement des services de sécurité et de renseignement congolais. Par exemple, ces services doivent travailler étroitement avec les chefs de dix maisons (chefs de base) ; créer des mini comités d'alerte précoce ; avoir un serveur au niveau de T2 des opérations militaires pour centraliser les renseignements recueillis en utilisant les logiciels appropriés pour suivre logiquement les événements au niveau des frontières ; coopérer sans hypocrisie avec les services de renseignement des pays voisins, etc. pour assurer la sécurité de l'intégrité du territoire national.

Au Chef d'Etat-major général des FARDC :

- D'engager toutes ses troupes pour la reprise des zones sous contrôle des groupes armés, notamment le M23 ;
- De protéger les frontières du pays et de lancer des offensives militaires sans tambour médiatique contre les groupes armés afin que l'autorité de l'État s'exerce sur toute l'étendue du territoire national ;
- De travailler en étroite collaboration avec le gouvernement et l'assemblée nationale pour mettre en œuvre rapidement les réformes nécessaires du système de sécurité et de la défense ;
- De poursuivre la mise en œuvre des mesures contre la corruption et l'affairisme des certains officiers au sein de l'armée nationale, facteurs majeurs de la pérennisation des conflits à l'Est de la RD Congo.

Au gouverneur de la province du Nord-Kivu

- D'interdire les lotissements en Ville et Territoire de Beni.

Au Maire de ville de Beni et à l'Administrateur du Territoire de Beni

- D'instruire respectivement leurs services du journal officiel à vulgariser les différentes lois, édit et nomenclatures;
- D'instruire le Chef des titres immobiliers à identifier tous les espaces du domaine public de l'état en Ville et Territoire de Beni, et de les couvrir par des titres ;

Aux organisations de la société civile

- De sensibiliser la population sur les lois foncières ;
- De renforcer leur mécanisme de collaboration avec les forces de défenses et de sécurité

Aux seigneurs des groupes armés :

De saisir l'opportunité qui leur est offerte pour déposer les armes dans le cadre du PDDRC-S en cours.

Au Conseil de Sécurité de Nations-Unies :

- De prendre des sanctions sévères et exemplaires contre tous les réseaux mafieux de trafics miniers illégaux, les Etats et multinationaux qui financent, arment les groupes armés à l'Est de la RD Congo ;
- D'organiser urgemment une réunion selon la formule « Arria », afin de permettre aux acteurs locaux de la société civile et les ONG de s'adresser directement au Conseil de sécurité ;
- D'offrir une gamme plus large d'interventions, c'est-à-dire beaucoup plus d'assistants de liaison communautaires, beaucoup plus de subventions de projets à impact rapide utilisées à des fins de consolidation de la paix et conçues grâce à un engagement plus étroit entre la MONUSCO et les groupes de la société civile, les groupes de jeunes et de femmes, etc. qui seront ciblés sur les besoins.

FORUM DE PAIX



www.forumdepaix.org